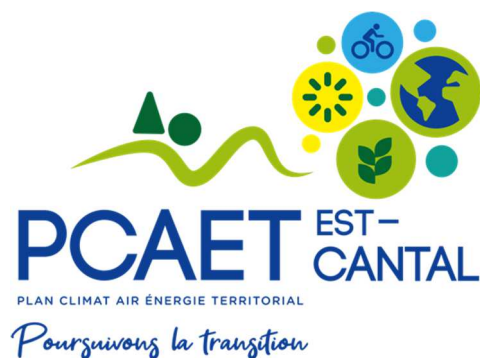


Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Est Cantal

3. PROGRAMME D' ACTIONS

Avril 2024



SOMMAIRE

1. Le contexte et la méthodologie	3
1.1. Contexte du PCAET Est-Cantal	3
1.2. Contexte réglementaire du programme d'actions PCAET	3
1.3. La méthodologie de construction du programme d'actions	3
1.4. Les étapes de la construction du programme d'actions	5
2. Le programme d'actions	5
2.1. Récapitulatif par secteurs	5
2.2. Hiérarchisation des actions	8
3. Les fiches actions	9
4. Les indicateurs climat-air-énergie de suivi des impacts du pcaet.....	64

MISE A JOUR

Avril 2024	Précision et actualisation, pour prise en compte des avis des personnes publiques	SOLAGRO /SYTEC
------------	---	----------------

Solagro : 75, voie du TOEC - CS 27608 - 31076 Toulouse Cedex 3 • Association loi 1901 - Siret : 324 510 908 00050
Tél. : + 33(0)5 67 69 69 69 – Fax : + 33(0)5 67 69 69 00 • www.solagro.org - mél : solagro@solagro.asso.fr

L'élaboration du PCAET Est Cantal est cofinancée par les collectivités, l'Etat (DETR 2020) et l'Union européenne.



**LEUROPÉ S'ENGAGE
en region**
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER



1. LE CONTEXTE ET LA METHODOLOGIE

1.1. Contexte du PCAET Est-Cantal

Le contexte et le diagnostic territorial sont présentés dans le Rapport 1- Diagnostic Climat-Air-Energie, et la stratégie de transition énergétique est présentée dans le Rapport 2 – Stratégie, auxquels il convient de se reporter.

1.2. Contexte réglementaire du programme d'actions PCAET

Le contenu du plan d'actions d'un PCAET est fixé par le décret 2016-849 du 28 juin 2016 qui indique ce qui suit.

Sur les différents secteurs d'activités, le programme d'actions « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte (...). Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées ».

1.3. La méthodologie de construction du programme d'actions

Le programme d'actions est la déclinaison opérationnelle de la stratégie territoriale qui permet de déterminer la feuille de route air-énergie-climat du territoire.

Pour mémoire, la stratégie air, énergie, climat du territoire a fixé les objectifs stratégiques suivants :

- Réduire les consommations énergétiques de 22% en 2030 par rapport à 2015
- Multiplier le développement des énergies renouvelables électriques par plus de 1,6 en 2030 par rapport à 2015
- Multiplier le développement des énergies renouvelables thermiques par 1,4 en 2030 par rapport à 2015
- Diminuer les émissions de GES de 23% en 2030 par rapport à 2015
- Favoriser la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés en valorisant la ressource bois du territoire
- Améliorer la résilience du territoire au changement climatique en accompagnant les acteurs dans la transition vers l'adaptation : grand public, collectivités, entreprises et agriculteurs

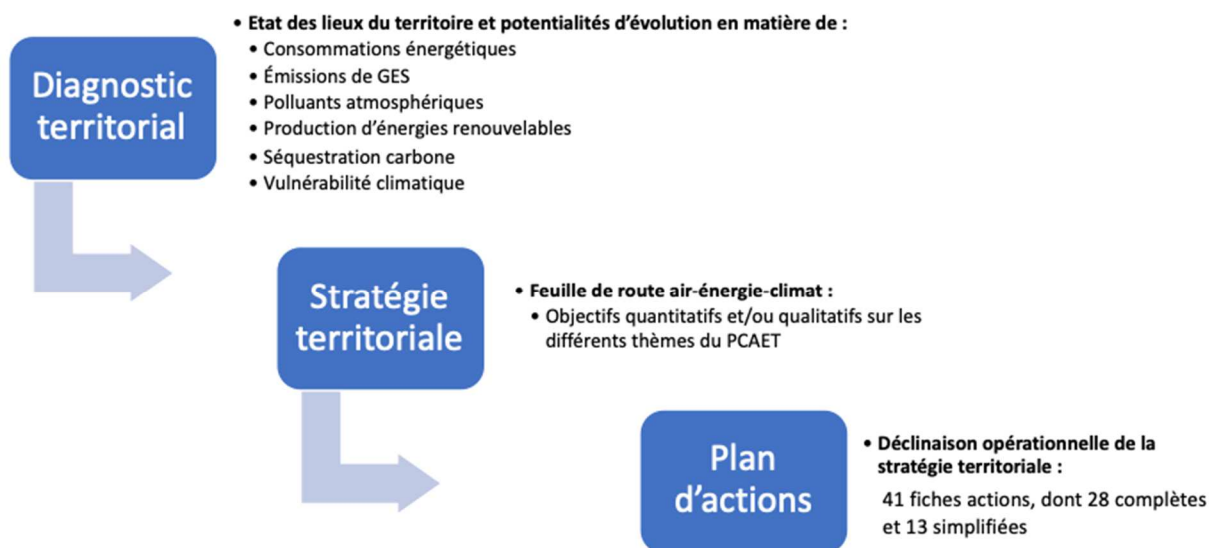
Ces objectifs stratégiques, déclinés de manière opérationnelle par secteurs et filières pour les objectifs énergétiques, ont permis au COPIL du 16 septembre 2022, de valider l'organisation de la phase du plan d'actions autour des axes et des thèmes suivants :

Axes Stratégiques	Thématiques				
	Bâtiment	Mobilité	Énergies renouvelables	Agriculture-Forêt-Adaptation	Gouvernance-Animation-Exemplarité
Axe 1 : Poursuivre la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre, et maintenir la qualité de l'air	X	X		X	X
Axe 2 : Renforcer la production et la consommation locales d'énergies renouvelables	X	X	X	X	
Axe 3 : Anticiper les risques climatiques et maintenir le stock de carbone				X	
Axe 4 : Mobiliser les acteurs et accompagner le changement	X	X	X	X	X

Déclinaison de la stratégie territoriale validée par le territoire

Un axe supplémentaire correspond à la gouvernance et le suivi / évaluation du PCAET.

L'élaboration du plan d'actions s'articule autour de ces axes et thématiques et permettra de définir des actions concrètes qui répondent à la stratégie retenue par le territoire et aux objectifs qu'il s'est fixés.



Étapes de la construction du plan d'actions

1.4. Les étapes de la construction du programme d'actions

Plusieurs ateliers ont permis d'aboutir à l'élaboration des fiches action suivantes :

- 2 ateliers avec les élus des deux EPCI le 14 octobre 2022
- 4 ateliers thématiques ouverts aux partenaires techniques :
 - Agriculture-forêt et ENR électriques le 18 novembre 2022
 - Bâtiment et Mobilité-tourisme le 25 novembre 2022

Une trame de plan d'action a alors été soumise pour des séances de travail technique avec les chargés de missions qui suivent le PCAET les 13 et 19 décembre 2022, puis par échange de mail.

2. LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'action distingue deux types de fiches actions :

- Les **fiches action complètes**, détaillées
- Les **fiches action simplifiées**, ressorties des ateliers, mais déjà opérationnelles, ou non faisables aujourd'hui ou moins pertinentes. Ces actions ne seront pas détaillées mais pourront être remobilisées à l'occasion de l'évaluation du PCAET.

2.1. Récapitulatif par secteurs

N°	Complète / Simplifiée	Secteurs / Filières	Titre Fiche action
1a HTC	Complète	Bâtiment	Simplifier et amplifier l'accès des particuliers aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments
1b SFC	Complète		Simplifier et amplifier l'accès des particuliers aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments
2	Complète		Sobriété et écogestes pour le grand public
3	Complète		Favoriser l'usage de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation
4	Complète		Accompagner les acteurs économiques dans les actions d'efficacité énergétiques des bâtiments d'activité et industriels (promotion des dispositifs d'aide à la rénovation)
5	Complète		Rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux
6	Complète		Sobriété et autoconsommation énergétique dans les bâtiments tertiaires
7	Complète		Mettre en place une politique de réduction maximale de l'éclairage public sur toutes les communes du territoire

N°	Complète / Simplifiée	Secteurs / Filières	Titre Fiche action
8	Complète	Mobilité	Élaborer un plan de mobilité simplifié
9a HTC	Complète		Étoffer et structurer une offre ferroviaire comme alternative à la voiture individuelle et au ferroutage
9b SFC	Complète		Repenser les infrastructures et les services ferroviaires
10	Complète		Développer le covoiturage et l'autopartage
11a HTC	Complète		Organiser les mobilités douces (Hautes Terres Communauté)
11b SFC	Complète		Organiser les mobilités douces (Saint-Flour Communauté)
12	Complète		Renforcer le transport en commun pour tous
13	Complète		Développement de borne de recharge pour véhicules électriques
14	Simplifiée		Tourisme
15	Simplifiée	Mobilité touristique : alternative à l'accès aux sites en voiture	
16	Complète	Renforcer la dynamique de tourisme durable	
17	Simplifiée	Aménagement du territoire	Réduire l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols
18	Simplifiée	Déchets	Prévenir la production de déchets et en garantir un traitement optimisé
19	Complète	Agriculture	Encourager les pratiques agricoles concourant à atténuer le changement climatique et à adapter les exploitations
20	Complète		Promouvoir la plantation d'arbres (haies, fruitiers, etc.) pour anticiper les risques climatiques
21	Simplifiée	Eau	Préserver la ressource en eau et les milieux, inciter à la réduction de la consommation de la ressource et à la récupération des eaux
22	Simplifiée	Biodiversité	Construire un projet de transition énergétique préservant la biodiversité du territoire
23	Simplifiée	Alimentation	Animer les Projets Alimentaires Territoriaux

N°	Complète / Simplifiée	Secteurs / Filières	Titre Fiche action
24	Complète	Forêt	Proposer une structure de gouvernance transversale des enjeux forêt-filière bois de type Charte Forestière de Territoire
25	Complète		Élaborer un plan d'adaptation des forêts locales au changement climatique avec des préconisations d'itinéraires sylvicoles adaptés
26	Complète		Inciter à la consommation et à l'utilisation de bois local dans le cadre d'une gestion forestière durable
27a HTC	Complète	Énergies renouvelables	Définir une stratégie "énergies renouvelables" territoriale
27b SFC	Complète		Définir une stratégie "énergies renouvelables" territoriale
28	Complète		Animer des projets citoyens et proposer un service de conseil et d'aide au montage de projets pour les particuliers / les entreprises / les collectivités pour le développement des énergies renouvelables
29	Complète		Développer les compétences locales pour l'installation et la maintenance d'équipements d'ENR
30	Complète	Photovoltaïque	Accompagner un développement raisonné du photovoltaïque au sol
31	Complète		Développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières de parkings publics et privés
32	Simplifiée		Développer le solaire photovoltaïque sur les toitures agricoles
33	Simplifiée	Eolien	Extension mesurée des parc éoliens et optimisation de la production
34	Complète	Hydroélectricité	Étudier les potentiels de turbinage des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et d'optimisation des microcentrales existantes
35	Simplifiée		Étudier les potentiels d'optimisation de production, en préservant la multifonctionnalité écologique, économique, touristique et sociale, des grands barrages hydrauliques
36	Simplifiée	Méthanisation	Étudier les potentiels de méthanisation dans un contexte d'élevage extensif et d'absence de réseau de gaz
37	Simplifiée	Géothermie	Étudier le potentiel de géothermie pour la production de chaleur et d'électricité
38	Simplifiée	Transversal	Développement d'un réseau de gaz naturel
39	Complète		Exemplarité des collectivités
40	Complète		Suivre et animer la démarche PCAET et la mise en œuvre des actions du PCAET en mobilisant les parties prenantes
41	Complète		Communiquer et sensibiliser autour de la mise en œuvre des actions du PCAET

2.2. Hiérarchisation des actions

Lors du comité de pilotage du 20 janvier 2023, le plan d'actions a fait l'objet d'un premier travail de hiérarchisation en séance. Certaines actions n'ont pas été hiérarchisées car elles ont été ajoutées ultérieurement (fiches actions simplifiées uniquement). La hiérarchisation suivante est indicative et pourra être adaptée fonction du contexte et des choix des collectivités.

N°	Titre de l'action	Niveau de priorité
21	Préserver la ressource en eau et les milieux, inciter à la réduction de la consommation de la ressource et à la récupération des eaux	Forte
27a HTC	Définir une stratégie "énergies renouvelables" territoriale	Forte
27b SFC	Définir une stratégie "énergies renouvelables" territoriale	Forte
28	Animer des projets citoyens et proposer un service de conseil et d'aide au montage de projets pour les particuliers / les entreprises / les collectivités pour le développement des	Forte
6	Sobriété et autoconsommation énergétique dans les bâtiments tertiaires	Forte
34	Étudier les potentiels de turbinage des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, et d'optimisation des microcentrales existantes	Forte
35	Étudier les potentiels d'optimisation de production, en préservant la multifonctionnalité écologique, économique, touristique et sociale, des grands barrages hydrauliques	Forte
9a HTC	Étoffer et structurer une offre ferroviaire comme alternative à la voiture individuelle et au ferroutage	Forte
9b SFC	Repenser les infrastructures et les services ferroviaires	Forte
19	Encourager les pratiques agricoles concourant à atténuer le changement climatique et à adapter les exploitations	Forte
5	Rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux	Forte
2	Sobriété et écogestes pour le grand public	Forte
1	Simplifier et amplifier l'accès des particuliers aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments	Forte
11	Organiser les mobilités douces (Hautes Terres Communauté)	Moyenne
8	Elaborer un plan de mobilité simplifié	Moyenne
12	Renforcer le transport en commun pour tous	Moyenne
13	Développement de borne de recharge pour véhicules électriques	Moyenne
23	Animer les Projets Alimentaires Territoriaux	Moyenne
24	Proposer une structure de gouvernance transversale des enjeux forêt-filière bois de type Charte Forestière de Territoire	Moyenne
25	Élaborer un plan d'adaptation des forêts locales au changement climatique avec des préconisations d'itinéraires sylvicoles adaptés	Moyenne
26	Inciter à la consommation et à l'utilisation de bois local dans le cadre d'une gestion forestière durable	Moyenne
31	Développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières de parkings publics et privés	Moyenne
40	Suivre et animer la démarche PCAET et la mise en œuvre des actions du PCAET en mobilisant les parties prenantes	Moyenne
10	Développer le covoiturage et l'autopartage	Moyenne
15	Mobilité touristique : alternative à l'accès aux sites en voiture	Moyenne
39	Exemplarité des collectivités	Moyenne
20	Promouvoir la plantation d'arbres (haies, fruitiers, etc.) pour anticiper les risques climatiques	Moyenne

N°	Titre de l'action	Niveau de priorité
14	Diversifier l'offre touristique pour s'adapter au changement climatique	Faible
16	Renforcer la dynamique de tourisme durable	Faible
29	Développer les compétences locales pour l'installation et la maintenance d'équipements d'ENR	Faible
30	Accompagner un développement raisonné du photovoltaïque au sol	Faible
32	Développer le solaire photovoltaïque sur les toitures agricoles	Faible
3	Favoriser l'usage de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation	Faible
4	Accompagner les acteurs économiques dans les actions d'efficacité énergétiques des bâtiments d'activité et industriels (promotion des dispositifs d'aide à la rénovation)	Faible
7	Mettre en place une politique de réduction maximale de l'éclairage public sur toutes les communes du territoire	Faible
33	Extension mesurée des parc éoliens et optimisation de la production	Faible
36	Étudier les potentiels de méthanisation dans un contexte d'élevage extensif et d'absence de réseau de gaz	Faible
38	Développement d'un réseau de gaz naturel	Faible
41	Communiquer et sensibiliser autour de la mise en œuvre des actions du PCAET	Faible
17	Réduire l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols	Non priorisé
18	Prévenir la production de déchets et en garantir un traitement optimisé	Non priorisé
22	Construire un projet de transition énergétique préservant la biodiversité du territoire	Non priorisé
37	Étudier le potentiel de géothermie pour la production de chaleur et d'électricité	Non priorisé

3. LES FICHES ACTIONS

COMPLÈTE

FICHE ACTION 1a Hautes Terres Communauté
Simplifier et amplifier l'accès des particuliers aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments

SECTEUR
Bâtiments
résidentiels

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **R**enforcer le dispositif d'accompagnement et de simplification de l'accès aux aides, en veillant à faciliter l'accessibilité aux plateformes numériques, informer sur le « qui-fait-quoi » dans un projet de rénovation, et formation du service transition énergétique territorial pour relayer le dispositif Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et son Espace Conseil France Rénov, Cantal Rénov' Énergie, dans le Cantal.
- **C**ommuniquer sur les aspects techniques et sur les interlocuteurs locaux indépendants sur les réseaux sociaux, notamment pour lutter contre les idées reçues et le démarchage abusif.
- **C**ommuniquer sur la priorisation des opérations de rénovation, sur les énergies renouvelables collectives, sur la répercussion des coûts pour les abonnés/usagers et sur les systèmes de chauffage permettant au public de comprendre leur importance, mettre en valeur des exemples de projets réussis. Sensibiliser les propriétaires aux échéances de la Loi Climat & Résilience sur l'interdiction de location des passoires thermiques.
- **M**ettre en place des aides locales ciblées sur des typologies d'habitat comme les passoires thermiques et les logements vacants pour contribuer à les remettre sur le marché.
- **D**évelopper les aides pour les logements locatifs communaux et sociaux.
- **V**aloriser les énergies renouvelables locales dans les projets (solaire thermique, bois énergie, pompes à chaleur lorsque c'est pertinent), avec une attention sur la qualité des appareils de chauffage au bois sur leurs émissions de particules (choix d'appareils labellisés Flamme Verte).
- **F**avoriser l'utilisation de matériaux biosourcés, à commencer par le bois.
- **R**echercher des aides pour le reste à charge des ménages et pour les logements locatifs et sociaux.

1 400 maisons et 500 appartements rénovés au niveau BBC



Porteur de l'action : Département, Hautes Terres Communauté et communes



Périmètre : Hautes Terres Communauté



Partenaires : France Rénov' = Cantal Rénov' Énergie (et ses permanences), Etat / délégation ANAH, opérateur OPAH (Soliha), collectivités exerçant la compétence habitat, ENEDIS, Compagnons Bâisseurs et Bricobus solidaire



Public ciblé : Ménages, propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de logements



Durée : 6 ans




Étapes :

- Renforcement et mise en œuvre du dispositif d'accompagnement technique, juridique et financier
- Sensibilisation et mobilisation des propriétaires occupants et bailleurs

COMPLÈTE

FICHE ACTION 1a Hautes Terres Communauté
Simplifier et amplifier l'accès des particuliers aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments

SECTEUR
Bâtiments
résidentiels

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,2 ETP Hautes Terres Communauté 0,5 ETP Soliha Suivi animation OPAH	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements rénovés par an (suivi du dispositif OPAH-RR 2023-2025 et MaPrimeRénov') • Évolution des consommations d'énergie sur le secteur de l'habitat (ORCAE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cantal Rénov' Énergie et ses permanences (guichet unique sur l'Est Cantal) • Opérateurs Anah et dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat des collectivités (+permanences) ; Hautes Terres Communauté Opah-RR 2023-2025 avec Soliha (46 logements aidés en 2023)
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • 195 dossiers Ma Prime Rénov' en 2023 sur HTC • Portail Ma prime Énergie (ENEDIS) / financeurs de bailleurs • AMF15/ENEDIS convention signée pour distribuer des chèques énergie • Autres actions sur le territoire : valorisation des Certificats d'économies d'énergies (CEE), Bricobus solidaire des Compagnons Bâtitisseurs
Dans le cadre de l'OPAH-RR 2023-2025 : -1 274 953 € d'aides de l'ANAH aux travaux - 698 487 € d'aides locales (HTC, 4 communes Petites Villes de Demain, commune de Marcenat)	Baisse de l'empreinte carbone du secteur de l'habitat Réduction de la consommation énergétique des ménages Maintien d'une offre de logement de qualité et augmentation du confort des logements Renforcement de l'attractivité du territoire Développement économique local	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 1b Saint-Flour Communauté
Simplifier et amplifier l'accès des particuliers aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments

SECTEUR
Bâtiments
résidentiels

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **R**enforcer le dispositif d'accompagnement et de simplification de l'accès aux aides, en veillant à faciliter l'accessibilité aux plateformes numériques, informer sur le « qui-fait-quoi » dans un projet de rénovation, et formation du service transition énergétique territorial, pour relayer le dispositif Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et son Espace Conseil France Rénov, Cantal Rénov' Énergie, dans le Cantal.
- **C**ommuniquer sur les aspects techniques et sur les interlocuteurs locaux indépendants sur les réseaux sociaux, notamment pour lutter contre les idées reçues et le démarchage abusif.
- **C**ommuniquer sur la priorisation des opérations de rénovation, sur les énergies renouvelables collectives, sur la répercussion des coûts pour les abonnés/usagers et sur les systèmes de chauffage permettant au public de comprendre leur importance, mettre en valeur des exemples de projets réussis. Sensibiliser les propriétaires aux échéances de la Loi Climat & Résilience sur l'interdiction de location des passoires thermiques.
- **M**ettre en place des aides locales ciblées sur des typologies d'habitat comme les passoires thermiques et les logements vacants pour contribuer à les remettre sur le marché.
- **V**aloriser les énergies renouvelables locales dans les projets (solaire thermique, bois énergie, pompes à chaleur lorsque c'est pertinent), avec une attention sur la qualité des appareils de chauffage au bois sur leurs émissions de particules (choix d'appareils labellisés Flamme Verte).
- **F**avoriser l'utilisation de matériaux biosourcés, à commencer par le bois.
- **R**echercher des aides pour le reste à charge des ménages et pour les logements locatifs et sociaux.

**2 800 maisons et 1 200 appartements
rénovés au niveau BBC**



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Saint-Flour Communauté



Partenaires : France Rénov' = Cantal Rénov' Énergie (et ses permanences), Etat / délégation ANAH, opérateur OPAH (Octeha), collectivités exerçant la compétence habitat, ENEDIS, Compagnons Bâisseurs et Bricobus solidaire



Public ciblé : Ménages, propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de logements



Durée : 6 ans




Étapes :

- Renforcement et mise en œuvre du dispositif d'accompagnement technique, juridique et financier
- Sensibilisation et mobilisation des propriétaires occupants et bailleurs

COMPLÈTE

FICHE ACTION 1b Saint-Flour Communauté
Simplifier et amplifier l'accès des particuliers aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments

SECTEUR
Bâtiments
résidentiels

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,2 ETP Saint-Flour Communauté 0,5 ETP Octeha Suivi animation OPAH	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements rénovés par an (suivi du dispositif OPAH-RR 2023-2025 et MaPrimeRénov') • Évolution des consommations d'énergie sur le secteur de l'habitat (ORCAE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude « Habitat et requalification urbaine » de Saint-Flour Communauté qui définit la politique d'amélioration de l'habitat pour les années à venir • Cantal Rénov' Énergie et ses permanences (guichet unique sur l'Est Cantal) • Opérateurs Anah et dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat des collectivités (+permanences) Opah-RU et PIG avec Octéha (88 logements aidés en 2023) • 306 dossiers MaPrimRénov' en 2023 sur SFC • Portail Ma prime Énergie (ENEDIS) / financeurs de bailleurs • AMF15/ENEDIS convention signée pour apporter des chèques énergie • Autres actions sur le territoire : valorisation des CEE, Bricobus solidaire des Compagnons Bâisseurs, Maison de l'Habitat et du Patrimoine à Saint-Flour
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
Dans le cadre de la future OPAH RU 2024-2029 : - 7 100 000 € d'aides de l'ANAH aux travaux - 1 125 000 € d'aides locales (Saint-Flour Communauté)	Baisse de l'empreinte carbone du secteur de l'habitat Réduction de la consommation énergétique des ménages Maintien d'une offre de logement de qualité et augmentation du confort des logements Renforcement de l'attractivité du territoire Développement économique local	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 2 Est Cantal
Sobriété et écogestes pour le grand public

SECTEUR
Bâtiments
résidentiels

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **S'** appuyer et relayer les actions existantes : kits écogestes par Soliha, Bricobus, programmes CEE (WATI/MOBI)...
- **C**ibler les écogestes les plus adaptés au territoire (bonnes pratiques de chauffage au bois par exemple).
- **A**dapter ces dispositifs à la cible visiteurs (touristes et hébergés, résidents secondaires).
- **I**ntégrer les enjeux de maîtrise de la consommation d'eau et d'incitation à la récupération des eaux de pluie pour des bâtiments plus autonomes.

10 000 ménages sensibilisés aux écogestes (remplacement par des équipements plus efficaces énergétiquement)



Porteur de l'action : SYTEC et EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Compagnons Bâtitseurs, CD15, Cantal Rénov' Énergie CAUE, CPIE de Haute-Auvergne, SIGAL, Énergies 15, PNR Volcans d'Auvergne et PNR Aubrac Opérateurs Anah, presse régionale, associations de consommateurs



Public ciblé : Ménages / grand public




Durée : 3 ans



Étapes :

- Relayer les dispositifs existants (relais presse, réseaux sociaux)
- Proposer des contenus réguliers sur les dispositifs en cours
- Conventionner avec des partenaires

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,2 ETP de coordination mutualisé avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages sensibilisés • Nombre d'animations réalisées • Nombre de campagnes d'information réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention des EPCI avec le Bricobus : accompagnement sur des travaux de dépannage pédagogique pour les publics précaires, sensibilisation écogestes, distribution de kits dans les Maisons des services
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'éducation au développement durable - sensibilisation à l'environnement et au développement durable • Cantal Rénov' Énergie et opérateurs Anah : conseils donnés lors de visites à domicile
Budget pour des supports de communication et de l'évènementiel	Réduction des factures énergétiques des ménages Meilleure identification des dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement par le grand public	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 3 Est Cantal
Favoriser l'usage de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation

SECTEUR
Bâtiments résidentiels et tertiaires

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **C**ommuniquer et sensibiliser à l'utilisation des matériaux biosourcés et de récupération, former les architectes, bureaux d'études (notamment thermiciens), maîtres d'œuvre, entreprises et artisans, en s'appuyant sur les réalisations locales exemplaires (organisation de visites techniques, journées de formation...).
- **R**ecenser et promouvoir les filières professionnelles locales et sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics à l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés dans l'optique de favoriser les retombées économiques locales.
- **R**enforcer les clauses environnementales dans les marchés publics et accompagner les entreprises locales pour s'assurer de leur capacité à y répondre.
- **S'**appuyer sur le lycée professionnel Joseph Constant sur les métiers du bois à Murat et le Centre Formation des Apprentis de Massiac pour inciter les jeunes du territoire à se former et à travailler localement (reprise ou création d'entreprise).

Renforcement du stockage carbone dans les matériaux de construction



Porteur de l'action : SYTEC



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Lycée Professionnel Joseph Constant de Murat
CMA ; CAPEB ; FFB ; CFA de Massiac ; Fibois ; Pays d'Art et d'Histoire



Public ciblé : Maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, entreprises du bâtiment




Durée : 3 ans



Étapes :

- Mobiliser les partenaires (fédérations d'entreprises, Fibois)
- Mobiliser les entreprises locales en leur proposant des animations (formations, visites techniques, accès facilité aux produits à mettre en œuvre...)
- Identifier les projets de constructions ou rénovation de bâtiments publics pour intégrer les biosourcés dès la conception du projet

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,1 ETP sur les dispositifs portés actuellement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations réalisées (formation, visites techniques...) et nombre de professionnels sensibilisés • Nombre de professionnels et maîtres d'ouvrage sensibilisés et engagés dans l'utilisation de matériaux biosourcés 	<ul style="list-style-type: none"> • Fibois porte depuis 2007 une formation à destination des architectes et autres maîtres d'œuvre ainsi qu'une action de sensibilisation auprès des publics scolaires et des acteurs du bois • Construction récente du lycée Gergovie en murs en bois et paille de l'écoquartier Saint-Jean à Clermont-Ferrand • Matériauthèque du Pays d'Art et d'Histoire (Saint-Flour Communauté)
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
SYTEC : sur les dispositifs déjà portés	Renforcement de l'usage des matériaux biosourcés dans les chantiers Mobilisation et formation des entreprises locales	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 4 Est Cantal

Accompagner les acteurs économiques dans les actions d'efficacité énergétique des bâtiments d'activité et industriels (promotion des dispositifs d'aide à la rénovation)

SECTEUR
Bâtiments
industriels

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **A**ccompagner les entreprises dans l'élaboration d'une stratégie d'économie d'énergie/autoconsommation.
- **V**aloriser les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires ou de l'ADEME et en faire le relais auprès du tissu économique local en mobilisant les services "Développement économique".
- **R**echercher et mobiliser de nouveaux dispositifs d'aides (au-delà des CEE et des aides du Fonds Chaleur Territorial) pour les entreprises du territoire.
- **M**obiliser localement les débouchés du bois énergie par les aides du Fonds Chaleur Territorial animé par le SYTEC.

Cette action est en lien avec les obligations du décret tertiaire (réduction de 40% d'ici 2030 des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m²).

30% d'économie d'énergie dans l'industrie : mise en place de méthodes d'écologie industrielle et d'éco-conception



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat Associations de professionnels (Cant'elles, ...) Fournisseurs d'énergie, EDF / ENEDIS Cantal Renov' Énergie et Énergies 15 (petit tertiaire privé) CAPEB et FFB




Public ciblé : Entreprises industrielles



Durée : 1 an



Étapes :
- Identifier les services disponibles d'accompagnement à la rénovation des bâtiments tertiaires et les modalités de déploiement (coûts, aides, etc...)
- Réaliser une animation locale (plaquette d'information, réunions d'informations) pour sensibiliser les entreprises
- Si nécessaire, conventionner avec les chambres consulaires pour amplifier le dispositif sur le territoire

Moyens humains 	Indicateurs de suivi
Renforcement des fiches de poste des animateurs économiques sur le sujet	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises sensibilisées • Nombre d'entreprises aidées • Évolution des consommations d'énergies du secteur bâtiment tertiaire (ORCAE)
Moyens financiers € € €	Résultats attendus
Budget pour des supports de communication et de l'évènementiel	Orientation des entreprises vers les dispositifs d'accompagnement pour des projets techniquement pertinents et bien financés
	Exemples d'actions engagées
	<ul style="list-style-type: none"> • EDF : outils de maîtrise de la consommation d'énergie connectés pour les hôtels

COMPLÈTE

FICHE ACTION 5 Est Cantal
Rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux

SECTEUR
Bâtiments tertiaires

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

210 000 m² de bureaux ou commerces rénovés BBC

- **S'** appuyer sur les outils de rénovation énergétique des bâtiments, tels que les plans de rénovation énergétique des bâtiments (PREB), pour accroître la performance et la cohérence des projets notamment par :
 - La réalisation du bilan de la consommation énergétique des bâtiments pour recenser et mettre en place un suivi énergétique des bâtiments les plus énergivores ainsi que des actions correctives, si nécessaire ;
 - La réalisation d'audits énergétiques du patrimoine public pour identifier les priorités d'actions et planifier les travaux au travers d'un plan pluriannuel d'investissement dans une logique de prise en compte globale des coûts, notamment ceux de l'inaction ;
 - La prise en compte et la valorisation des spécificités bioclimatiques du bâti local (en termes d'inertie thermique et de déphasage notamment, permettant un confort estival naturel).
- **P**rioriser la mise en œuvre des projets les plus urgents et efficaces en termes d'économies d'énergie induites.
- **I**dentifier le SYTEC comme interlocuteur en amont des projets afin de permettre le déploiement et la mise en œuvre efficaces du Fonds Chaleur Territorial et du programme ACTEE ainsi que la valorisation des CEE afin de financer les projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités.
- **M**ettre en avant les chantiers exemplaires au travers de visites de chantier ou de retours d'expériences pour valoriser les solutions les plus adaptées.
- **P**romouvoir l'extension des interventions de Cantal Renov' Énergie pour conseiller sur les rénovations de logements communaux (travailler en réseau, mutualisation d'ingénierie).



Porteur de l'action : SYTEC et EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : EPCI, communes, SYTEC, Énergies 15, Cantal Ingénierie Territoire, État (Anah...)



Maîtrise d'ouvrage : EPCI, communes




Durée : 6 ans



Étapes :

- Réaliser un inventaire des contrats de fourniture d'énergie et des audits déjà réalisés
- Accompagner à la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement pour chaque collectivité
- Inventaire des modes de chauffage et des consommations énergétiques du patrimoine public

Cette action est en lien avec les obligations du décret tertiaire (réduction de 40% d'ici 2030 des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m²).

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
1 ETP par EPCI (services techniques internes ; à renforcer éventuellement par un conseiller en énergie partagée/économe de flux)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets initiés et aboutis • Nombre de bâtiments communaux et intercommunaux rénovés • Évolution des consommations d'énergies bâtiments communaux et intercommunaux • Taux de décarbonation des systèmes de chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> • La ville de Saint-Flour engage un PREB (premiers audits énergétiques réalisés sur une quinzaine des bâtiments les plus énergivores) • Hautes Terres Communauté s'engage dans un PREB • 27 audits énergétiques de bâtiments de collectivités aidés par le programme ACTEE 2 porté par le SYTEC (mars 2024)
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
Agent et outils dédiés : à identifier dans chaque collectivité	Maîtrise et réduction des consommations énergétiques des collectivités Dynamisation et montée en compétence du tissu économique local (bureaux d'études et entreprises de travaux)	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 6 Est Cantal

Sobriété et autoconsommation énergétique dans les bâtiments tertiaires

SECTEUR Bâtiments tertiaires

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

180 000 m² de surface de bâtiments tertiaires ciblés par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique

- **D**évelopper la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) et anticiper le décret BACS qui imposera la mise en place des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments (abaissement du seuil de puissance nominale à 70 kW, soit les bâtiments tertiaires d'environ 1 000 m² à l'horizon 2027), avec possibilité de bénéficier des CEE sur les systèmes et du programme ACTEE sur la formation des élus et des personnels.
- **F**aciliter le pilotage à distance des équipements de chauffage pour faire des économies (programmation intelligente) et s'assurer du bon entretien des équipements, notamment la ventilation.
- **D**éployer les dispositifs de production d'énergie et d'autoconsommation (panneaux photovoltaïques en toitures ou ombrières de parking...) sur les bâtiments tertiaires (notamment en partenariat avec le SDE15 pour les bâtiments communaux) ; cf. fiche action 31.
- **D**ésigner une personne référente pour les bâtiments afin de sensibiliser les usagers et contrôler le respect des consignes (éclairage, température plafonnée, etc.).
- **M**ettre en place des échanges de bonnes pratiques entre communes, notamment des outils de sensibilisation des usagers sur les comportements vertueux (notes aux usagers et agents en charge des bâtiments, etc.).

Cette action est en lien avec les obligations du décret tertiaire (réduction de 40% d'ici 2030 des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m²).



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : SDE15, Énergies 15, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), opérateur CEE, communes, SYTEC



Maîtrise d'ouvrage : EPCI, communes, entreprises du seteur tertiaire




Durée : 6 ans



Étapes :

- Identifier les difficultés et les bonnes pratiques en terme d'usages avec les gestionnaires des bâtiments
- Proposer des préconisations d'organisation aux communes mobilisées

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
1 ETP pour la gestion technique par EPCI (à mutualiser avec la fiche action 5)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes et d'entreprises sensibilisées • Nombre de bâtiments équipés de systèmes de gestion • Nombre de bâtiments en autoconsommation • Évolution des consommations d'énergies du secteur bâtiment tertiaire (ORCAE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des personnels et usagers de l'école primaire publique de Coren aux réductions de la consommation d'énergie • « Référent économies d'énergie » : exemple de l'employé communal qui tient l'agence postale et qui gère l'utilisation de la salle (clés, fermeture, contrôle...) pouvant être mis à contribution sur cette action
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
Équipements techniques selon caractéristiques et usages du bâtiment (programmeurs et contrôleurs de température, GTB...)	Maîtrise des consommations énergétiques des collectivités et réduction des budgets de fonctionnement Réflexion sur les usages et sensibilisation des usagers Diminution des temps de retour sur investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Note à destination des utilisateurs réalisée par la ville de Saint-Flour pour les associations et les usagers ; logiciel de suivi des interventions techniques • Note à destination des agents réalisée par Hautes Terres Communauté

COMPLÈTE

FICHE ACTION 7 Est Cantal

Mettre en place une politique de réduction maximale de l'éclairage public sur toutes les communes du territoire

SECTEUR
Bâtiments tertiaires

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **M**ettre en place une animation locale sur l'éclairage public pour déployer l'action du SDE, notamment auprès des communes situées hors parcs naturels régionaux.
- **C**ommuniquer pour lutter contre les a priori, et faire témoigner les communes qui ont mis en place des actions.
- **P**lusieurs actions à entreprendre pour chaque commune :
 - Remplacement des point lumineux, relampage en tenant compte de l'angle d'éclairage afin de maximiser l'efficacité des points d'éclairage et minimiser l'impact sur la biodiversité,
 - Diminution du nombre de points lumineux/diminution de la puissance des ampoules,
 - Mise en place d'horloges astronomiques,
 - Extinction nocturne.

180 000 m² de surface de bâtiments tertiaires ciblés par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique



Porteur de l'action : EPCI, communes



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : SDE15

CPIE de Haute-Auvergne (trame noire et biodiversité)

PNR Aubrac : mallette pédagogique empruntable sur le thème de la nuit

PNR Volcans d'Auvergne Trame Noire des Volcans d'Auvergne



Public ciblé : EPCI, Communes



Durée : 3 ans



Étapes :

- Recenser les projets communaux d'amélioration de l'éclairage public

- Proposer des échanges d'expériences entre collectivités


Axe Stratégique 1. Poursuivre la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre, et maintenir la qualité de l'air

COMPLÈTE

FICHE ACTION 7 Est Cantal

Mettre en place une politique de réduction maximale de l'éclairage public sur toutes les communes du territoire

SECTEUR
Bâtiments tertiaires

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Moyens financiers € € €	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ampoules basse consommation remplacées • Nombre de points lumineux supprimés ou horloges posées • Nombre de communes engagées dans l'extinction d'éclairage nocturne 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Syndicat Départemental d'Énergies (SDE) a mis en place l'accompagnement à l'extinction de l'éclairage public, et installe des horloges astronomiques financées par les CEE • La politique d'extinction de la commune de Fridefont lui permet de réaliser des économies annuelles d'éclairage public de 3 000 €, passant de 7 500 € de coûts de fonctionnement à 4500 € • La commune de Clavières a remplacé ses ampoules par des LED, entraînant un abaissement de puissance de l'éclairage de 70% durant la nuit • Le PNR de l'Aubrac a accompagné des communes pour l'extinction nocturne • Trame noire du PNR des Volcans d'Auvergne : cartographie de la pollution lumineuse aux extrémités de la nuit et en milieu de nuit en 2021/2022 ; plan d'actions 2023-2025 ; évaluation des actions menées en 2026 • La ville de Saint-Flour a passé 70% de son parc public en LED (rentabilité entre 6/7 ans uniquement sur les ampoules) ; elle prévoit de remplacer les 30% restants dans les 6 à 7 années à venir • La commune de Coren a remplacé les ampoules de ses lampadaires par des LED et a adopté l'extinction nocturne
	<p>Résultats attendus</p> <p>Maîtrise des budgets des collectivités Optimiser l'éclairage public d'un maximum de communes</p>	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 8 Saint-Flour Communauté
Élaborer un plan de mobilité simplifié

SECTEUR
Mobilité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **P**articiper à la gouvernance des bassins de mobilité dont le chef de file est la Région.
- **É**tudier en détail les besoins en mobilité des habitants et entreprises pour proposer des réponses intégrant les problématiques économiques, sociales...
- **I**ntégrer ces enjeux dans les programmes de réfection des routes.
- **O**rganiser des assises de la mobilité à l'échelle départementale ou territoriale.

4 000 actifs laissant leur voiture pour le trajet domicile-travail (moyenne)



Porteur de l'action : SFC ou Région



Périmètre : SFC



Partenaires : Région, Département, collectivités, entreprises, associations, organismes sociaux, Parcs naturels régionaux (PNR) de l'Aubrac et des Volcans d'Auvergne



Public ciblé : Actifs, employeurs




Durée : 3 ans



Étapes :

- Réunir les acteurs de la mobilité pour préciser l'échelle et le rôle de chacun dans la gouvernance, installer le comité des partenaires
- Identifier les besoins en compilant les études réalisées et les complétant si nécessaire

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du plan de mobilité simplifié (oui/non) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de Mobilité Simplifiée déjà existant sur le PNR de l'Aubrac
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Mise en place d'une stratégie locales mobilité partagée avec le Département et la Région	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 9a Hautes Terres Communauté
Étoffer et structurer une offre ferroviaire comme alternative à la voiture individuelle et au ferroutage

SECTEUR
Mobilité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **R**enforcer le cadencement des trains pour les adapter aux flux pendulaires et l'intermodalité avec les transports réguliers routiers, et notamment étudier l'opportunité de développer les cadences entre la gare de Neussargues, important nœud ferroviaire, et la gare de Saint-Flour.
- **S**e positionner comme territoire pilote, dans un contexte où l'alternative à la voiture individuelle est difficile, et conduire, en partenariat avec la Région et la SNCF, une étude de faisabilité pour le renforcement du cadencement des trains et le déploiement de solutions innovantes (trains à hydrogène, Draisy, Train Léger Innovant, train-tram, etc.), adaptées aux besoins de la population.
- **D**ans le cadre du plan Vélo de Hautes Terres Communautés, faciliter l'accès aux stations et aux rames des cyclistes dans les gares de Laveissière, Murat, Neussargues et Massiac.
- **C**ommuniquer et sensibiliser la population à l'usage du train.
- **C**oncourir à l'aménagement des quartiers de gare.

25% d'énergie économisée lors de trajets longue distance reportés vers du train ou co-voiturage, 17% d'énergie économisée sur le transport de marchandises (augmentation de la part du ferroutage, du taux de remplissage des camions, etc.)



Porteur de l'action : Hautes Terres Communauté



Périmètre : HTC



Partenaires : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Cantal, SNCF Voyageurs, TER Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, CEREMA, État/CDTE, autres collectivités concernées par la ligne TER 65, notamment les communes qui ne sont plus desservies




Public ciblé : population et entreprises de fret



Durée :



Étapes :

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service mobilités	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de valorisation de la mobilité ferroviaire • Evolution du nombre d'usagers des transports collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion menée par Hautes Terres Communauté sur les quatre gares de son territoire (Laveissière, Murat, Neussargues, Massiac) et étude de faisabilité sur la ligne Neussargues-Allanche dans le cadre de Petites Villes de Demain • La ligne TER 65 Clermont-Ferrand - Aurillac a bénéficié d'importants travaux d'aménagement entre 2021 et 2022 dans le cadre du « Plan de Sauvegarde des Petites Lignes » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes • La ligne Neussargues - Bort-les-Orgues, sur laquelle les trains ne circulent plus aujourd'hui, est utilisée sur différentes portions à des usages récréatifs (vélorail et train touristique « Gentiane Express »)
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 9b Saint-Flour Communauté
Repenser les infrastructures et les services ferroviaires

SECTEUR
Mobilité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **A**nticiper le devenir des infrastructures ferroviaires (voies, anciennes gares, etc...) pour les valoriser et permettre une éventuelle remise en service à moyen terme ou conduire une réflexion sur les surfaces disponibles dans les gares. Des retours d'expérience d'autres territoires ayant engagé ce type de démarche pourront alimenter la réflexion.
- **P**réserver les espaces ferroviaires, voies et plateforme des gares, dans les documents d'urbanisme.
- **M**obiliser l'EPF en cas d'enjeu d'acquisition foncières.
- **À** plus long terme : engager une réflexion pour le développement du fret ferroviaire (notamment bois, déchets...), ou d'autres pratiques comme le taxi-rail.
- **R**enforcer le cadencement à l'échelle de la ligne TER à destination de Clermont-Ferrand (réflexion à mener sur les cinq gares du territoire), et le déploiement des mobilités du futur (trains légers, navettes autonomes...).
- **D**évelopper l'accès aux vélos dans les trains et les bus et les espaces de stationnement en gare.
- **D**évelopper les liaisons de bus ou autres services de mobilité (taxi, covoiturage...) afin d'irriguer le territoire et créer de l'intermodalité avec les gares existantes.
- **A**méliorer l'accès à l'information, la vente de titres de transport et la tarification et développer les tarifs incitatifs.

25% d'énergie économisée lors de trajets longue distance reportés vers du train ou covoiturage, 17% d'énergie économisée sur le transport de marchandises (augmentation de la part du ferroutage, du taux de remplissage des camions, etc.)



Porteur de l'action : Saint-Flour Communauté



Périmètre : SFC



Partenaires : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Cantal, SNCF Voyageurs, TER Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, CEREMA, État/CDTE, communes plus desservies par les lignes ferroviaires



Public ciblé : population et entreprises de fret




Durée : 1 an



Étapes :

- Veille sur les projets d'infrastructures de transport et d'évolution des services

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service mobilités : 0,2 ETP pendant un an, puis veille	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'une étude sur le foncier ferroviaire (oui/non) ● Evolution du nombre d'usagers des transports collectifs ● Nombre d'actions de valorisation de la mobilité ferroviaire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Expérimentation d'un train à vocation touristique entre le viaduc de Garabit et le viaduc de Millau avec places limitées (cf. programme de la Région Occitanie "Voyagez autrement" de promotion du rail à finalité touristique) ● Projet Loco'Brac du PNR Aubrac qui vise à valoriser les infrastructures ferroviaires de la ligne Aubrac ● Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Avenir Montagne Mobilité de Saint-Flour Communauté avec volet sur l'amélioration de l'offre TER/Intercités en partenariat avec la SNCF les régions AuRA et Occitanie
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
30 à 50 000 € d'études	Améliorer la connaissance des infrastructures ferroviaires et assurer la possibilité d'une remise en fonctionnement à moyen terme	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 10 Est Cantal
Développer le covoiturage et l'autopartage

SECTEUR
Mobilité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **P**romouvoir le covoiturage et le stop organisé/sécurisé en s'appuyant sur les outils déjà existants (Mov'ici <https://movici.auvergnernhonealpes.fr/>, <https://www.cantalmouv.fr> ; Rezo pouce...) et développer les mobilités solidaires et inclusives.
- **D**évelopper le covoiturage par la mise en œuvre d'un plan de covoiturage sur l'ensemble du territoire (création d'aires de covoiturage, outils de mise en relation...).
- **I**ntégrer la démarche aux plans de déplacement interentreprises, notamment en s'appuyant sur la journée « challenge mobilité ».
- **D**évelopper l'autopartage pour les déplacements occasionnels des habitants et/ou des visiteurs avec la mise à disposition de voitures partagées (exemple de l'opérateur Citiz) ou la valorisation de systèmes de partage de voitures individuelles (type Getaround).
- **P**édagogie autour de l'autopartage : sensibiliser aux économies possibles, changer le regard sur la pratique, faciliter le passage à une voiture par ménage.
- **D**éfinir des cibles prioritaires, telles que les actifs pour les flux domicile-travail.

4 000 actifs laissant leur voiture pour le trajet domicile-travail (moyenne)



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Services d'autopartage et de covoiturage en ligne : Mov'ici <https://movici.auvergnernhonealpes.fr/>
Centre de Ressources et d'Ingénierie pour l'Insertion et l'emploi (AFAPCA). Plateforme de Mobilité : www.cantalmouv.fr
Collectivités, employeurs publics et privés, Région, association Covoiturage Auvergne



Public ciblé : Actifs, employeurs, associations



Durée : 3 ans



Étapes :


- Identifier les services permettant de développer des solutions de covoiturage et d'autopartage adaptées au territoire
- Conventionner avec les opérateurs pour déployer ces services
- Valoriser ces services localement par une communication adaptée et régulière
- Créer un plan de covoiturage territorial
- Aménager des aires de covoiturages de qualité

Axe Stratégique 1. Poursuivre la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre, et maintenir la qualité de l'air

COMPLÈTE

FICHE ACTION 10 Est Cantal
Développer le covoiturage et l'autopartage

SECTEUR
Mobilité

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
<p>Service mobilités : 0,2 ETP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de trajets partagés / nombre de trajets limités en voiture solo • Fréquentation du service d'autopartage • Nombre d'aire de covoiturage aménagées 	<ul style="list-style-type: none"> • PNR des Volcans d'Auvergne : dispositif expérimental de ticket de covoiturage permettant d'utiliser des lignes de transports collectifs (arrêté à cause du COVID) en partenariat avec le syndicat mixte (SMTC) de la ville de Clermont-Ferrand • Navettes saisonnières : « Les Lignes du Volcan » en été vers le Puy-Mary, navettes hivernales « Bus des Neiges » sur les lignes Aurillac - Le Lioran - Murat et Le Lioran - Prat-de-Bouc • Étude mobilité touristique à l'échelle du massif (Lioran, Murat, Saint-Flour, Truyère) conduite dans le cadre de l'AMI Montagne 4 saisons précédent (diagnostic et préconisations à reprendre) • Journée « Challenge mobilité » déjà organisée par certaines collectivités ou employeurs • Expérimentation en 2023 par Hautes Terres Communauté de solutions de covoiturage et d'autopartage adaptées au territoire
<p>Moyens financiers € € €</p> <p>Déploiement d'un service de covoiturage (opérateur ou non) Contractualisation avec un service d'autopartage (adhésion, assurance, maintenance, suivi et entretien véhicule) Communication Achat de véhicules pour autopartage Région, dans le cadre de délégation avec les EPCI, à condition d'utiliser les outils régionaux (Mov'Ici)</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Diminution du nombre de voitures utilisées pour les trajets du quotidien</p>	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 11a Hautes Terres Communauté
Organiser les mobilités douces

SECTEUR
Mobilité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **P**romouvoir l'usage du vélo :
 - Engager des opérations d'aménagements et d'équipements communautaires ou en lien avec les communes : achat et location de vélo (notamment à assistance électrique), installation de mobilier de stationnement, bornes de recharge, etc.,
 - Accompagner les communes qui le souhaitent pour réfléchir et mettre en place au cœur des bourgs un plan de déplacement à vélo permettant l'accès aux services, écoles, commerces et lieux d'activités,
 - Jalonner et créer des itinéraires structurants autour de l'axe principal Le Lioran - Massiac, la desserte vers le Cézallier et, en lien avec Hautes Terres Tourisme, les boucles thématiques de découverte sur l'ensemble des communes,
 - Mettre en œuvre différents services vélo (ateliers de réparation/entretien, location logue durée, faciliter la prise en charge dans l'offre TER train + vélo) et équipements (bornes de recharges, stationnement),
 - Mettre en place des actions de sensibilisation, d'animation, d'évènementiel autour de la thématique vélo en direction du grand public et des entreprises.
- **P**romouvoir un bouquet de mobilités incluant le covoiturage, l'autopartage et la location de VAE.

1 300 actifs laissant leur voiture pour le trajet domicile-travail (moyenne)



Porteur de l'action : Hautes Terres Communauté



Périmètre : HTC



Partenaires : Région, État, Département, associations, établissements scolaires, entreprises, socio-pro et clubs sportifs, Hautes Terres Tourisme



Public ciblé : Actifs, employeurs, touristes, associations



Durée : 3 ans




Étapes :

- Identifier les services de mobilité douce en place et les besoins des habitants (étude ou questionnaire)
- Construire un dispositif pour répondre aux besoins (prêt de vélos, ateliers d'entretien, etc.)
- Veiller à l'intégration des enjeux de mobilité douce dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement
- Conduire des actions de sensibilisation (dispositifs pour les écoles, prêts de vélos sur les manifestations...)

COMPLÈTE

FICHE ACTION 11a Hautes Terres Communauté
Organiser les mobilités douces

SECTEUR
Mobilité

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service mobilités : 0,2 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vélo loués via les services de locations courte et longue durée • Nombre d'actions de sensibilisation aux mobilités douces 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une liaison douce entre Le Lioran et Massiac • Pilotage et mise en œuvre de la feuille de route mobilité de Hautes Terres Communauté • Hautes Terres Communauté élabore actuellement un « Plan Vélo » qui vise à faire évoluer les pratiques dans les déplacements du quotidien, en particulier en favorisant l'usage du vélo
<p>Moyens financiers € € €</p> <p>Service de location (suivi et entretien) Déploiement du programme Savoir Rouler à Vélo Séances et ateliers vélo Événements vélo Acquisition et maintenance d'un parc de vélos à assistance électrique (VAE) Équipements (espaces de stationnement, stations de réparation) Région (délégation de compétence) Appel à projet AVELO (Hautes Terres Communauté est lauréate)</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Diminution du nombre de voitures pour les trajets du quotidien et touristiques Développement de la marche à pied et de l'usage du vélo</p>	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 11b Saint-Flour Communauté
Organiser les mobilités douces


SECTEUR
Mobilité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2 700 actifs laissant leur voiture pour le trajet domicile-travail (moyenne)

- **V**aloriser les mobilités alternatives pour les scolaires vélo-écoles, permettre le développement de la pratique utilitaire (plan de circulation apaisée en centre-bourg, itinéraires sécurisés, formation des enfants).
- **P**romouvoir l'usage des vélos à assistance électrique (VAE) sur des événements en période estivale ou par des prêts à long terme hors saison touristique.
- **O**rganiser des partages d'expérience pour les techniques d'adaptation aux contraintes climatiques, notamment pour les usages du vélo en temps de pluie, de neige ou de fortes chaleurs (équipement, mise à disposition de vestiaires et de douches dans les entreprises...)
- **A**dapter les infrastructures pour faciliter la marche et le vélo dans les bourgs et via des liaisons entre villages et hameaux.
- **M**ettre en valeur les sites emblématiques (cols de montagne, etc.) et pôles touristiques en proposant des circuits de découverte par des modes de déplacement doux (en lien avec l'action 18 du PCAET).
- **D**évelopper/consolider la possibilité de mixer vélo-train ou vélo-bus en relation avec l'itinérance : service permanent printemps/été/automne.
- **D**évelopper les services vélos : ateliers de réparation/entretien, services de transfert, labellisation des prestataires "Accueil Vélo", stationnement...

-  **Porteur de l'action :** Saint-Flour Communauté
-  **Périmètre :** SFC
-  **Partenaires :** Région, État, Département, associations, établissements scolaires, entreprises, socio-pro et clubs sportifs, offices de tourisme
-  **Public ciblé :** Actifs, employeurs, touristes, associations
-  **Durée :** 3 ans
-  **Étapes :**
 - Identifier les services de mobilité douce en place et les besoins des habitants (étude ou questionnaire)
 - Construire un dispositif pour répondre aux besoins (prêt de vélos, ateliers d'entretien, etc.)
 - Veiller à l'intégration des enjeux de mobilité douce dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement
 - Conduire des actions de sensibilisation (dispositifs pour les écoles, prêts de vélos sur les manifestations...)

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service mobilités : 0,2 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif de prêts / locations de VAE (oui/non) • Nombre d'actions de sensibilisation aux mobilités douces 	<ul style="list-style-type: none"> • Location de VAE avec un maillage du territoire (exemple de Saint-Flour Communauté : Saint-Flour, Ruynes, Chaudes-Aigues, Pierrefort, Neuvéglise) et service de portage de bagages avec les taxis locaux (Office de tourisme de Saint-Flour) • AMI Avenir Montagne Mobilité qui inclut la création d'une boucle cyclotourisme sur la Truyère (Saint-Flour Communauté) • Appel à projets (AAP) AVELO 2 qui prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
Acquisition et maintenance d'un parc de VAE Appel à projet AVELO2, AMI Avenir Montagne Mobilité, Région, programme ALVEOLE+	Diminution du nombre de voitures pour les trajets du quotidien et touristiques Développement de la marche à pied et du vélo	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 12 Est Cantal
Renforcer le transport en commun pour tous

SECTEUR
Mobilité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **P**ermettre l'accès de tous les publics à l'offre de transport en commun, notamment en mutualisant l'usage des lignes de transports scolaires, pour fournir une offre diversifiée et éviter les bus vides constatés dans certaines communes.
- **S**ensibiliser et communiquer pour une meilleure lisibilité des services disponibles.
- **D**évelopper des lignes pour l'offre touristique (services pour l'itinérance à vélo, sorties découverte, etc.).
- **R**enforcer et développer les services réguliers et l'offre de transport à la demande existants.
- **D**évelopper le travail inter-EPCI pour travailler à l'échelle des bassins de vie et offrir des moyens de communication à toutes les structures en contact avec la population (maisons des services, offices de tourisme, mairies, commerçants, etc.), à l'aide d'un outil numérique mobilité (cf. fiche action 15).

4 000 actifs laissant leur voiture pour le trajet domicile-travail (moyenne)



Porteur de l'action : EPCI et AOM



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Région, communes, SNCF, Organismes de transport et sociétés privées, Entreprises, associations, maisons France Service, offices de tourisme



Public ciblé : Actifs, employeurs, touristes, associations, scolaires



Durée : 3 ans / Durée des conventions (2022-2027)




ÉchéancesÉtapes :

- Recenser précisément les différentes offres de transport dans un outil unique (site internet) et le mettre à jour
- Communiquer sur les solutions en place auprès des mairies
- Faire des maisons des services et offices de tourisme des relais d'information et d'aide à l'organisation

COMPLÈTE

FICHE ACTION 12 Est Cantal
Renforcer le transport en commun pour tous

SECTEUR
Mobilité

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service mobilités : 0,1 ETP la première année, puis actualisation régulière	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de valorisation de la mobilité en transport en commun • Evolution du nombre et de la fréquence des lignes • Evolution du nombre d'usagers des transports collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport scolaire sur l'Est Cantal, ouvert à tous pour 1,5 euro. • À partir du 1er janvier 2023, la Région développe le réseau TER routier (TAD remplacé par car) : notamment Ruynes-en-Margeride - Saint-Flour, Saint-Flour - Saint-Chély d'Apcher, et Clermont-Ferrand - Saint-Flour qui se prolongera jusqu'à Chaudes-Aigues (transport des curistes) • Ligne C31 entre Riom-ès-Montagnes et Saint-Flour en cours de déploiement • Agence de voyages privée et de transport en commun Seyt sur Saint-Flour proposait des sorties à la journée vers le massif du Cantal en période touristique (mais échec car période COVID et voyage de groupes) • Plusieurs pratiques de navettes touristiques : SAEM du Lioran pour les navettes en saison, Puy-Mary et ses vallées, Aurillac vers plan d'eau de Saint-Etienne Cantalès • Navette Floribus : 3 lignes urbaines sur la commune de Saint-Flour • Service de Transport à la Demande (TAD) sur Saint-Flour Communauté et transport solidaire (en 2023) • Service de Transport à la Demande (TAD) sur Hautes Terres Communauté : étude d'optimisation menée en 2023, nouvelles modalités de fonctionnement à partir du 1er juin 2024
Moyens financiers € € € AAP de la Région « Avenir Montagne Mobilité » AAP « Grandir en milieu rural - Mobilité et Numérique »	Résultats attendus Augmentation de l'usage des transports en commun	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 13 Est Cantal
Développement de borne de recharge pour véhicules électriques

SECTEUR
Mobilité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **M**ailler le territoire de bornes de recharges électrique rapides (100 kW à minima) pour véhicules électriques afin de renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur le Département et le Syndicat d'Énergies (SDE15).
- **M**ailler le territoire de bornes de recharges électrique pour vélo à assistance électrique (VAE) en complémentarité avec les espaces de stationnement.
- **É**tudier l'opportunité de réaliser à l'échelle du territoire une étude de « Schéma directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques » conformément au décret n°2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables.

3 000 véhicules anciens remplacés par des véhicules plus sobres et efficaces



Porteur de l'action : EPCI, SYTEC



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Département du Cantal, SDE15, État, communes, employeurs (entreprises, services publics, établissements hospitaliers...)



Maîtrise d'ouvrage : EPCI en lien avec le Département




Durée : 2 ans



Étapes :

- Mobiliser les partenaires et les communes pour favoriser l'implantation de bornes de recharge

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de bornes de recharges de véhicules et VAE • Cartographie/plan de localisation de ces bornes • Mise en place d'un Schéma directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des bornes déjà installées (cf. le diagnostic du PCAET) • 20 bornes VAE en 2023 à Saint-Flour Communauté
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Disposer d'un maillage fin de bornes de recharge véhicules et VAE	

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 14 Est Cantal
Diversifier l'offre touristique pour s'adapter au changement climatique

SECTEUR
Tourisme

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Accompagner et coordonner la diversification des activités touristiques et de loisirs en favorisant les alternatives au « tout neige » (AMI Montagne 4 saisons porté par le Département, « le volcan cantalien entre montagne et vallée »).
- Définir une stratégie de développement touristique adapté aux enjeux de transition écologique, basée sur une offre d'activités responsable répondant aux enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité, du patrimoine naturel, paysager et architectural, de sobriété foncière et énergétique, de prise en compte des risques naturels (« Pôle de pleine nature » porté par le PNR de l'Aubrac sur le territoire de Saint-Flour Communauté).
- **É**laborer avec le Département du Cantal un schéma directeur prospectif « LE LIORAN 2050 » destiné à partager une vision à long terme du site du Lioran (domaine skiable, activités touristiques, de loisirs, sportives et culturelles, emprise territoriale et urbanisable sur les 3 communes), ainsi qu'à définir les priorités, les projets à mettre en œuvre et les investissements futurs.
- **S'** appuyer sur le schéma directeur pour réaliser une orientation d'aménagement programmée (OAP) sur le secteur du Lioran dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Hautes Terres Communauté

Améliorer la résilience du territoire aux effets du changement climatique



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Département du Cantal, PNR Aubrac, offices de tourisme, syndicats mixtes (SMDTEC, Puy Mary, Garabit-Grandval, SAEM Super Lioran), Mountain Wilderness (association de protection de la montagne et de l'environnement), acteurs du secteur du tourisme



Maîtrise d'ouvrage : Département du Cantal, PNR Aubrac



Durée :



Étapes :

Moyens humains	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	

- Étude Climsnow sur le domaine nordique de Prat-de-Bouc ainsi que sur la station du Lioran (mandatée par la SAEM Super Lioran) afin d'en déterminer les évolutions climatiques, les perspectives d'enneigement et de définir une stratégie de diversification
- Audit réalisé par Nordic France pour accompagner le Syndicat mixte de développement touristique de l'Est cantalien (SMDTEC) dans sa stratégie d'activité nordique et sa gouvernance du site (financé via l'AMI Avenir Montagne)
- Lauréats de l'AMI Avenir Montagne Mobilités sur la vallée de la Truyère : mise en place d'une boucle de cyclotourisme, d'une navette saisonnière et d'une ligne de train de l'Aubrac
- Plan Vélo sur Hautes Terres Communauté pour relier Massiac à la station du Lioran, avec des boucles annexes
- Projet de réaménagement du village vacances de Clavières datant des années 70 pour accueillir des résidents tout le long de l'année, permettant ainsi de développer une offre touristique
- Maison de Site de Prat-de-Bouc, avec un évènement et des actions de diversification hors neige et 4 saisons, et un schéma d'interprétation du patrimoine qui intègre les enjeux biodiversité
- Actions de diversification sur la station du Lioran : centre bien-être et activités aquatiques, bowling, restaurant, tyrolienne, activité de descente en VTT

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 15 Est Cantal

Mobilité touristique : alternative à l'accès aux sites en voiture

**SECTEUR
Tourisme**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **F**aciliter l'accès au territoire sans voiture pour réduire les impacts indirects de l'activité touristique locale ainsi que pour réduire les impacts de la présence des voitures dans les espaces naturels et dans les villages.
- **P**roposer des destinations et activités touristiques ne nécessitant pas l'usage de la voiture et des itinéraires de randonnées permettant des traversées à partir de gares ou points desservis par des bus.
- **P**révoir des services de mobilité pour connecter les hébergements aux gares.
- **M**ettre en valeur les sites emblématiques et pôles touristiques en proposant des circuits de découverte via des modes de déplacement doux (cf. fiches actions 11a et 11b)

25% d'énergie économisée lors de trajets longue distance reportés vers du train ou co-voiturage



Porteur de l'action : EPCI et AOM



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Région, Syndicat Mixte du Puy Mary Volcan du Cantal, Syndicat mixte Garabit Truyère, offices de tourisme, hébergeurs et prestataires touristiques




Public ciblé : Touristes, hébergeurs hébergeurs et prestataires touristiques

Durée :



Étapes :

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service mobilités		
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Navette saisonnière hivernale Le Lioran - Prat-de-Bouc (pilotage Hautes Terres Communauté du fait de la délégation de compétence par la Région) • Navettes saisonnières estivales Puy Mary et ses vallées (Lignes du volcan) 2023 – pilotage Région • Service de location de vélos à assistance électrique (VAE) proposé par Hautes Terres Tourisme • Navettes hiver Aurillac - Le Lioran - Murat et Murat – Prat-de-Bouc • Mise en place de navettes touristiques pour limiter la fréquentation des sites en autosolisme (Prat-de-Bouc en hiver et Puy Mary en été) • AMI Avenir Montagne Mobilité sur Saint-Flour Communauté (projet de boucle cyclotourisme sur la Truyère notamment) • Service de location de VAE sur Saint-Flour Communauté • Projet LocO'Brac du PNR Aubrac

COMPLÈTE

FICHE ACTION 16 Est Cantal
Renforcer la dynamique de tourisme durable

SECTEUR
Tourisme

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **E**ngager les stratégies touristiques locales vers des objectifs de tourisme durable, en animant la stratégie "écotouristique".
- **M**obiliser les acteurs du tourisme (hébergeurs, prestataires, activités....) autour de ces valeurs.
- **S**tructuriser les démarches déjà amorcées au sein d'une politique coordonnée à l'échelle du Cantal, en articulant les actions du Département et des EPCI.
- **S**ensibiliser les visiteurs au travers d'une charte de respect de l'environnement et des populations et réfléchir à des outils de labellisation.
- **F**avoriser l'usage de matériaux biosourcés dans les travaux de construction et de rénovation d'infrastructures touristiques (cf. fiche-action 3).

10 000 ménages sensibilisés aux écogestes (remplacement par des équipements plus efficaces énergétiquement)



Porteur de l'action : EPCI et offices de tourisme intercommunaux (OTI)



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Conseil Départemental (CDT), CCI, CPIE de Haute-Auvergne, PNR, SIGAL, labels nationaux tels que : Natitude (marque d'hébergement éco-responsable), www.flocon-vert.org/, Passeport Vert



Public ciblé : Hébergeurs et prestataires touristiques



Durée : 3 ans




Étapes :

- Recenser les initiatives locales de tourisme durable et les valoriser par une communication dédiée
- Mobiliser les hébergeurs et prestataires touristiques pour leur faire bénéficier des dispositifs d'accompagnement
- Identifier les réseaux nationaux ou labels pouvant être mis en place localement

COMPLÈTE

FICHE ACTION 16 Est Cantal
Renforcer la dynamique de tourisme durable

SECTEUR
Tourisme

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Services tourisme des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hébergements labellisés • Nombre de prestations touristiques labellisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Syndicat Interdépartemental de la Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) propose des outils et formations à destination des professionnels du tourisme sur la ressource en eau, comme il le fait pour les habitants (exemple de la ville de Murat) • Dispositif de formation "Ambassadeur de l'Alagnon" du SIGAL auprès des professionnels du tourisme sur les enjeux de biodiversité, d'espaces naturels sensibles (ENS), de la gestion de la ressource en eau afin qu'ils puissent diffuser un message de protection du milieu à destination de leurs clients (actuellement en pause pour en redéfinir une forme plus attractive)
Moyens financiers € € €	<p>Résultats attendus</p> <p>Création d'une offre complète d'hébergement et de prestations touristiques durables</p> <p>Valorisation de l'image du tourisme durable dans la promotion du territoire</p> <p>Réduction de la consommation d'énergie des hébergements touristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME sur le Fonds Tourisme Durable pour financer des aménagements (isolation, chauffage, etc.) • Formations sur le compostage, jardinage, gestion des déchets, qui intéressent les hébergeurs (gîtes, chambres d'hôte, etc.) • Proposition de menus privilégiant un approvisionnement local et végétariens et/ou végan pour répondre à une demande croissante d'écotouristes • Mallettes d'outils d'aide à la consommation responsable mises à disposition des prestataires par le PNR des Volcans (mesure de débit, mousseurs, ampoules, appareils de mesure de consommation associés, etc.) • Démarche Passeport Vert (Green Passeport) : dispositif international porté par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dont l'objectif est de créer des destinations d'excellence sur le plan du tourisme durable • Flocon vert : label de l'association Mountain Riders axé sur l'engagement durable des destinations touristiques de montagne (www.flocon-vert.org/) • Trophées Horizons : organisés par l'association ATD (Acteurs du Tourisme Durable), ils visent à inciter les hébergeurs à maîtriser les consommations d'énergie (https://www.trophees-horizons.org/)

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 17 Est Cantal
Réduire l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols

SECTEUR
Aménagement du territoire

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

46% de réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Dans le contexte réglementaire "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) qui prévoit une réduction de 50% des consommations d'espaces agricoles, naturels et forestiers au cours des dix prochaines années, intégrer dans les documents de planification, des objectifs de sobriété foncière de maîtrise de l'artificialisation des sols, adaptés au territoire, en cohérence avec le SCOT Est Cantal.
- S'approprier les outils de mesure de l'artificialisation sur la base du modèle d'occupation du sol à grande échelle (OCSGE) en cours de déploiement par l'IGN et la DREAL et compléter les données nationales, sans les remplacer, par des données locales facilitant le pilotage territorial.
- Développer les outils de mobilisation du bâti vacant, de densification, de mutation et de renouvellement urbain des espaces bâtis (en lien avec l'observatoire du bâti vacant de l'Est Cantal).
- Développer les actions de renaturation des espaces imperméabilisés dans les villages et bourgs du territoire (parkings, cours d'école, espaces publics) et inciter à la perméabilité des espaces non bâtis dans les nouveaux projets (en lien avec les Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux).
- Promouvoir les solutions fondées sur la nature, telles que la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouvelles constructions.



Porteur de l'action : SYTEC et EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : DREAL, IGN, SDAGE et agences de l'eau, Région AURA, communes, CAUE, EPF Auvergne, CEREMA, Fédération des SCOT, Association des professionnels de l'urbanisme (APUMP)



Public ciblé : Communes, maîtres d'ouvrages publics et privés



Durée : 3 ans



Étapes :

- Mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Est Cantal, avec les objectifs de la loi Climat & Résiliences et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDET)

Moyens humains	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service planification : 0,2 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de renaturation • Nombre de bâtiments vacants rénovés • Nombre d'actions de densification, de mutation et de renouvellement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire du bâti vacant de l'Est Cantal • Dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat portés par les deux EPCI : Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Programme d'intérêt général (PIG), etc. • Documents de planification territoriaux : SCoT Est Cantal, PLUi de Saint-Flour Communauté, PLUi de Hautes Terres Communauté • Observatoire de la prise en compte de l'eau, porté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) pour les territoires du bassin versant Adour Garonne : https://aménagement-eau-sudouest.org/
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers	

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 18 Est Cantal
Prévenir la production de déchets et en garantir un traitement optimisé

SECTEUR
Déchets

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

46% de réduction des émissions de gaz à effet de serre

- **L'**essentiel des déchets du BTP est minéral et inerte. Ils constituent un gisement potentiel de matières premières à valoriser, permettant d'économiser des ressources épuisables issues des carrières et de limiter les impacts environnementaux liés. Certains déchets peuvent être dangereux et pourraient être valorisés dans les travaux publics.
- **L'**État s'engage aux côtés des acteurs de la filière dans un effort collectif pour assurer le suivi du recyclage de ces déchets. Le CEREMA a publié plusieurs guides de valorisation des matériaux alternatifs en technique routière (laitiers, mâchefers, déchets de déconstruction issus du BTP). L'ADEME coordonne le projet DEMOCLES, une démarche collaborative intégrant l'ensemble de la chaîne des acteurs, et visant à faire émerger les clés de la démolition durable. Elle définit un cadre de dépose sélective pour une mise en filière adaptée, et élabore des recommandations concrètes et opérationnelles basées sur une analyse de l'ensemble du secteur.
- **E**n application de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, la prévention est la première voie à privilégier : réemploi sur un chantier des déblais qui ne prennent pas le statut de déchet ou encore d'éléments du patrimoine d'un bâtiment qui seront réutilisés dans un projet architectural ou paysager les mettant en valeur. Outre les dispositions spécifiques à l'amiante, il est obligatoire de gérer séparément certains flux tels que les déchets d'équipements électriques ou électroniques ou les lampes, qui doivent rejoindre la filière agréée. Certains déchets peuvent être recyclés : les fraisâts d'enrobés incorporés dans des centrales d'enrobage, les laitiers sidérurgiques incorporés dans la fabrication du ciment ou des granulats recyclés réintroduits dans la fabrication du béton ; en remblaiement de carrières, dans le cadre des prescriptions fixées dans l'autorisation d'exploitation de la carrière ; dans des projets d'aménagement (sous couche routière, merlon phonique...).
- **E**n matière de marchés publics de travaux, le cahier des clauses techniques générales inclut des spécifications relatives au réemploi et à la valorisation des déchets du bâtiment dans le cadre des marchés publics de travaux de génie civil.
- **L**es acheteurs publics peuvent prendre en compte les exigences réglementaires à 2 niveaux :
 - Celui des marchés de déconstruction : en demandant un diagnostic ressource permettant de définir avec précision les objectifs de réemploi et de recyclage à atteindre.
 - Celui des marchés de construction : en ayant une réflexion sur la fin de vie de l'ouvrage et sur la réutilisation des matériaux pour réduire, à terme, les déchets produits et le coût global du projet.
- **I**l existe déjà plusieurs clauses « déchets du bâtiment » opérationnelles que les acheteurs publics peuvent utiliser pour les intégrer dans les procédures de marchés publics : incitation au réemploi, schéma d'organisation et de gestion des déchets, limitation de la teneur en composés organiques volatils...



Porteur de l'action : SYTEC et EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : SYTEC, EPCI



Public ciblé : Producteurs de déchets



Durée :



Étapes :

COMPLÈTE

FICHE ACTION 19 Est Cantal Encourager les pratiques agricoles concourant à atténuer le changement climatique et à adapter les exploitations

SECTEUR
Agriculture

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **C**onventionner avec des structures faisant de l'accompagnement aux changements de pratiques agricoles, notamment les bilans carbone des exploitations (outils proposés par la Chambre d'agriculture).
- **A**ccompagner les exploitations au réaménagement parcellaire pour regrouper les parcelles isolées appartenant aux mêmes exploitants tout en veillant à maintenir les infrastructures agroécologiques existantes et les aménagements fonciers.
- **F**avoriser l'efficacité énergétique des engins et bâtiments et l'autoconsommation énergétique (photovoltaïque, bois issu de la taille des haies, etc.).
- **P**réserver et restaurer les trames vertes en favorisant la plantation de haies et la conservation des arbres isolés, bosquets, ripisylves, etc. en faisant la promotion des infrastructures agroécologiques et de l'utilisation du végétal local.
- **E**ncourager la diversification des productions pour amener de la valeur ajoutée sur le territoire (le territoire étant actuellement essentiellement tourné vers la production bovine).
- **L**imiter le déstockage du carbone en travaillant sur des techniques agricoles moins agressives (préserver prairies naturelles, zones humides et autres réserves de carbone) et en déployant des mesures agro-environnementales et climatiques sur les sites à forts enjeux environnementaux du territoire.
- **S**uivre le dispositif des haies photovoltaïques (des expérimentations sont en cours dans le Puy-de-Dôme notamment).
- **E**ncourager la mise en place de filières courtes d'approvisionnement.

46% de réduction des émissions de gaz à effet de serre; Renforcement des puits de carbone au maximum du potentiel



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Chambre d'agriculture du Cantal, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), Mission Haies AURA, label Végétal Local, structures animatrices de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), Cant'ADEAR, structure animatrice Natura2000, Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne
Conseil Départemental (gestion des routes et replantation de haies y compris sur des terrains non départementaux via mobilisation des agriculteurs)



Public ciblé : Exploitants agricoles



Durée : 3 ans



Étapes :


- Mobiliser les agriculteurs sur les services à leur disposition par une animation dédiée (échanges de bonnes pratiques, visites de fermes, etc.)
- Conventionner avec des structures d'accompagnement pour le déploiement d'un dispositif renforcé sur l'Est Cantal : diagnostic et accompagnement d'exploitations, essaimage

COMPLÈTE

FICHE ACTION 19 Est Cantal

Encourager les pratiques agricoles concourant à atténuer le changement climatique et à adapter les exploitations

**SECTEUR
Agriculture**

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service agriculture : 0,2 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitations accompagnées dans leurs changements de pratiques • Nombre d'action d'information/sensibilisation des agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois opérations de réaménagement parcellaire ont été organisées par la Chambre d'agriculture sur le département, dont une sur le territoire du SYTEC en 2018 (80 ha échangés entre agriculteurs afin de rationaliser la localisation de leurs parcelles)
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
Fonds vert, Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), Fonds européen de développement régional (FEDER), Office Français de la Biodiversité (OFB), agences de l'eau	Amélioration de la résilience économique et environnementale des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Flour Communauté s'est lancée dans la restauration de ses trames vertes et bleues et la plantation de bosquets de pins (financement Plan France Relance) • Projet de création d'une filière viande bovine à haute valeur environnementale (HVE) dans le Cézallier pour favoriser le maintien et une gestion respectueuse de l'environnement des prairies naturelles • Projet de création d'une filière de qualité "Veau fermier" sur le territoire de Saint-Flour Communauté • Projet de diversification légumière mené par Saint-Flour Communauté, l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) des Hautes Terres (lycée agricole Louis Mallet) et AuvaBio • Projet de transformation de pommes de terre à destination de la restauration collective (transformation en test au sein de l'atelier technologique de l'EPLEFPA des Hautes Terres, en partenariat avec les restaurants covoletaires des territoires de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté)

COMPLÈTE

FICHE ACTION 20 Est Cantal
 Promouvoir la plantation d'arbres (haies, fruitiers, etc.) pour anticiper les risques climatiques

SECTEUR
 Agriculture

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **F**avoriser la plantation d'arbres et la végétalisation dans tous les types d'espaces en valorisant les intérêts économiques et d'adaptation au changement climatique, auprès des agriculteurs notamment.
- **P**réserver et restaurer la végétation ripisylve, pour son rôle de protection des cours d'eau de l'ensoleillement et de limitation de la température des eaux.
- **P**romouvoir la plantation et l'emploi d'espèces feuillues locales, adaptées aux changements climatiques et non allergènes (label végétal local).
- **V**aloriser les "carrés de biodiversité" et les "prairies fleuries" dans les zones urbanisées ; généraliser la fauche tardive.
- **P**romouvoir la plantation de vergers et de haies auprès des maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux notamment) dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLUi.
- **E**ngager une réflexion autour de la valorisation du bois, issu des campagnes d'élagage sur les routes et chemins par les services du département du Cantal, souvent broyé et laissé sur les bas-côtés ou dans les fossés.
- **L**utter contre les îlots de chaleur et désimperméabiliser les espaces collectifs (cf. action 17).

Renforcement des puits de carbone au maximum du potentiel. Améliorer la résilience du territoire aux effets du changement climatique



Porteur de l'action : SYTEC, EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Structures compétentes GEMAPI (SIGAL...), Mission Haies, CPIE de Haute-Auvergne, communes, CEN Auvergne, Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), label Végétal local, Département du Cantal, Parc Naturels Régionaux




Public ciblé : Agriculteurs, communes, maîtres d'ouvrages publics et privés



Durée : 1 an



Étapes :
 - Proposer des actions de sensibilisation aux habitants et aux services techniques des communes sur l'entretien des espaces verts et les bonnes pratiques
 - Proposer des achats groupés de plants et des chantiers collectifs de plantation

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces revégétalisées et linéaires de haies plantées • Surfaces désimperméabilisées • Nombres de carrés de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le service Environnement de Saint-Flour Communauté conduit un programme de plantation de bosquets de pins • Le CEN Auvergne mène un projet de restauration et d'entretien des pré-vergers dans la Vallée de l'Alagnon dans le cadre du Contrat Territorial de l'Alagnon (3 vergers restaurés sur Hautes Terres Communauté) • Contrat territorial Alagnon 2024-2029
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
État, agences de l'eau, Fondations d'utilité publique	Multiplication de la plantation d'arbres, de haies et réduction des surfaces imperméabilisées Pratiques de gestion de la végétation favorables à la biodiversité (fauche tardive notamment) plus répandues Amélioration du confort naturel dans les centres-bourgs par la réduction des îlots de chaleur et réduire le recours à la climatisation	

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 21 Est Cantal

Préserver la ressource en eau et les milieux, inciter à la réduction de la consommation de la ressource et à la récupération des eaux

SECTEUR
Eau

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **A**nalyser les besoins pour optimiser les quantités d'eau prélevées.
- **C**ontrôler les réseaux d'adduction en eau potable dans la perspective d'en améliorer le rendement.
- **R**éduire la consommation d'eau potable et favoriser la récupération d'eau au maximum quand les besoins n'exigent pas de qualité sanitaire spécifique pour trouver des alternatives aux prélèvements.
- **P**réserver les cours d'eau et les zones humides des têtes de bassins versants en s'appuyant sur les travaux conduits par les structures compétentes GEMAPI (SIGAL, EPAGE Dordogne-Rhue, EPAGE Haut-Allier...).
- **R**estaurer les milieux suite aux drainages de zones humides pour favoriser le stockage naturel de l'eau qui y a lieu, améliorer sa qualité et ainsi favoriser la résilience des cours d'eau et du secteur agricole face aux sécheresses.
- **A**méliorer la connaissance des cours d'eau et prévoir des travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau.

Améliorer la résilience du territoire aux effets du changement climatique



Porteur de l'action : EPCI




Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Structures compétentes GEMAPI (SIGAL...), collectivités gestionnaires de l'alimentation en eau potable (AEP), Conseil Départemental (MAGE), Chambre d'Agriculture du Cantal, CEN Auvergne, structures en charge des Contrats de rivières, Fédération de Pêche du Cantal et AAPPMA, Parcs Naturels Régionaux, agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne



Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI, syndicats de gestion des eaux, Cantal Ingénierie et Territoires (CIT)

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des prélèvements d'eau (source : BNPE) Réduction des consommations d'eau Connaissance et préservation des milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Expérimentation de la Chambre d'agriculture du Cantal (CA15) et du SIGAL sur environ 20/25 exploitations sur la récupération d'eau pour assurer l'autonomie en eau des exploitations et soulager les réseaux d'eau potable, sur la recherche de solutions individuelles ou collectives (remobilisation d'anciens captages d'AEP, amélioration des ressources existantes, recherche de nouvelles ressources), sur les besoins de l'exploitation, l'accompagnement de projets et les travaux Étude similaire en cours sur le périmètre du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère (partenariat Saint-Flour Communauté et Chambre d'agriculture du Cantal via des financements de l'Agence de l'eau) Inventaire des zones humides du bassin versant de l'Alagnon par le SIGAL en vue de leur intégration dans les documents d'urbanisme Partenariat du SIGAL et de la commune de Murat : expérimentation sur l'implication des habitants dans la maîtrise de la consommation d'eau Contrat territorial Alagnon 2024-2029 Inventaire des zones humides sur le bassin versant de l'Alagnon par le SIGAL (2024)

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 22 Est Cantal

Construire un projet de transition énergétique préservant la biodiversité du territoire

SECTEUR Biodiversité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

46% de réduction des émissions de gaz à effet de serre

- **C**oncilier le développement de la production d'énergies renouvelables territoriales avec la qualité environnementale des territoires de l'Est Cantal.
- **D**évelopper les outils de connaissance des milieux naturels et de la biodiversité.
- **P**réserver les Trames Vertes et Bleues, notamment la ressource en eau et les zones humides.
- **I**dentifier les milieux naturels vitaux pour la survie des espèces afin de réduire leur vulnérabilité au changement climatique, en lien avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 (SNB 2030).
- **D**éfinir les espaces d'accueil des projets de production d'énergies renouvelables et les projets de rénovation énergétique en tenant compte des enjeux de biodiversité dans une démarche « Éviter, Réduire, Compenser ».
- **I**mpliquer les développeurs et gestionnaires des installations de production d'énergie dans la démarche.



Porteur de l'action : SYTEC et EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Parcs naturels régionaux (PNR) de l'Aubrac et des Volcans d'Auvergne, structures porteuses d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), structures exerçant la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), gestionnaires de sites Natura 2000, Conseil Départemental, Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne, Conservatoire botanique national (CBN) du Massif Central, associations naturalistes (LPO, ...), communes, développeurs et gestionnaires des installations de production d'énergie




Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI



Durée : 6 ans



Étapes :

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'espèces faune et flore présentes sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Atlas de la Biodiversité Territoriale du SYTEC (https://biodiv-estcantal.cen-auvergne.fr/ https://www.atlas-biodiversite-sytec15.com) ● Restaurations écologiques de milieux naturels (zones humides, berges et continuité des cours d'eau, structures bocagères, etc.), conduites par le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL), le CEN Auvergne, les PNR, les collectivités en charge de Natura 2000
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Préservation des milieux naturels et des espèces du territoire	

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 23 Est Cantal
Animer les Projets Alimentaires Territoriaux

SECTEUR
Alimentation

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

46% de réduction des émissions de gaz à effet de serre

- **F**avoriser un approvisionnement local de la restauration collective (scolaire, médico-sociale).
- **E**ncourager et accompagner les agriculteurs vers des démarches créatrices de valeur ajoutée, telles que les activités de transformation et de commercialisation en circuit court.
- **A**ccompagner la structuration de filières locales en créant du lien entre les différents opérateurs (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, restaurateurs, etc.).
- **S**ensibiliser et éduquer la population, et en particulier les jeunes, à une alimentation locale et durable.
- **S**ensibiliser la profession de l'hôtellerie-restauration aux enjeux de l'approvisionnement local.



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : EPCI portant des démarches de Projet Alimentaires Territoriaux (PAT), associations de producteurs, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), magasins de producteurs, etc.




Maîtrise d'ouvrage : EPCI



Durée :



Étapes :

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
1 ETP par EPCI		<ul style="list-style-type: none"> • Projets d'accompagnement de la restauration collective en faveur d'une alimentation durable et d'un approvisionnement local : projet Conso Cantal du Département et de la Chambre d'agriculture, formations des agents de restauration collective, etc. • Projet de création d'une filière viande à hautes valeurs ajoutées économique et environnementale dans le Cézallier et sur le territoire de Saint-Flour Communauté • Groupements de producteurs : la Cagette champêtre à Saint-Flour et le magasin La Source des Saveurs à Chaudes-Aigues • Ateliers de transformation présents sur le territoire • Projet de transformation de pommes de terre à destination de la restauration collective (en test au sein de l'atelier technologique de l'EPLFPA des Hautes Terres, en partenariat avec les restaurants covoletaires du territoire) • Création en 2023 d'une association d'éleveurs pour structurer une filière de la prairie à l'assiette 100% Hautes Terres avec un cahier des charges
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 24 Saint-Flour Communauté

Proposer une structure de gouvernance transversale des enjeux forêt-filière bois de type Charte Forestière de Territoire

**SECTEUR
Forêt**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Transversal

- **M**ettre en place une stratégie locale et une structure de gouvernance pour traiter de manière transversale les enjeux de la forêt et de la filière bois. Identifier le périmètre dans lequel elles seraient pertinentes et s'assurer de leur articulation avec les travaux en cours des Parcs Naturels Régionaux (PNR).
- **M**aintenir les équilibres entre régénération naturelle de la forêt et présence du gibier dans un contexte où cette dernière peut être très importante dans certains secteurs du Cantal ; pallier aux situations de blocage éventuelles en la matière.
- **R**ésoudre les conflits d'usage des voiries forestières pour faire du lien entre le privé et le public (mobiliser en ce sens les formations de l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes [COFOR AURA] et de l'interprofession de la filière bois d'Auvergne-Rhône-Alpes [Fibois AURA]).
- **R**éfléchir à la mise en place d'un outil de compensation financière contre services environnementaux rendus afin de favoriser la conservation d'îlots de biodiversité en fonction des enjeux forestiers présents (site de reproduction de rapaces, conservation de bois morts et d'arbres à cavités, etc.) en s'appuyant notamment sur le label bas-carbone du ministère de l'Environnement.
- **P**réserver les forêts anciennes.



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Saint-Flour Communauté



Partenaires : Office National des Forêts (ONF), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), COFOR, Fibois, Fédération des Syndicats de Forestiers Privés de France (FRANSYLVA), entreprises forestières et de transformation du bois, label Bois des Territoires du Massif Central (BTMC), Département, Région, Office français de la biodiversité (OFB), Fédération départementale des chasseurs, Associations Communales de Chasse Agréées, PNR, association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC)



Maîtrise d'ouvrage : EPCI




Durée : 6 ans



Étapes :

- Réunir les parties prenantes pour identifier le périmètre pertinent de structuration
- Mobiliser les études locales et les compléter pour élaborer un diagnostic et une stratégie
- Animer la charte forestière

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une gouvernance des enjeux forêt-filière bois • Nombre de réunions de pilotage ou de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions de préparation des saisons de chasse sont dédiées à la préservation d'un équilibre entre croissance et population du gibier, mais il y a besoin de resserrer l'échelle territoriale de ces concertations • Charte forestière historique sur le Pays de Murat et sur le Pays de Saint-Flour Margeride • Réflexions en cours sur la stratégie forestière à Saint Flour Communauté • Diagnostic agricole et forestier du SYTEC dans le cadre de l'élaboration du SCoT Est Cantal en 2018
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
40 000 € (accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale)	Une exploitation durable du bois local qui ne remet pas en cause le caractère multifonctionnel de la forêt	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 25 Est Cantal

Élaborer un plan d'adaptation des forêts locales au changement climatique avec des préconisations d'itinéraires sylvicoles adaptés

SECTEUR
Forêt

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Améliorer la résilience du territoire aux effets du changement climatique

- **S**ensibiliser et former les propriétaires forestiers sur les pratiques à adopter pour adapter leurs forêts aux changements climatiques.
- **S**ensibiliser les riverains aux obligations de débroussaillage et prévoir des accès DFCI (Défense de la forêt française contre les incendies) aux massifs forestiers.
- **A**nticiper les attaques de scolytes dans le calendrier de coupes et prévoir les modalités de replantation.
- **I**dentifier et hiérarchiser les vieilles forêts matures (zones à enjeux de biodiversité) et suivre leur adaptation aux changements climatiques (mise en place de zones de test).



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Office national des forêts (ONF), Communes forestières (COFOR), Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), PNR Aubrac et Volcans d'Auvergne, CEN Auvergne, Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC), coopératives forestières



Public ciblé : propriétaires forestiers et acteurs de la forêt




Durée : 2 ans



Étapes :

- Identifier les pratiques en cours en forêt publique sur le territoire ou dans les territoires voisins et sensibiliser les communes
- Mobiliser les propriétaires privés

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,2 ETP par an, mutualisation avec la fiche action 24	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation des propriétaires, gestionnaires forestiers et riverains des espaces forestiers • Nombre d'ilots de forêts matures 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans d'aménagement intègrent les enjeux d'adaptation pour prioriser les coupes sanitaires et conserver un marché équilibré • Des outils à destination de la forêt privée tels que ClimEssences existent pour accompagner les propriétaires sur des choix d'essences et de pratiques et l'anticipation de crises
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Mise à disposition d'outils d'aide à la décision des propriétaires forestiers pour l'adaptation des forêts Adoption d'une stratégie de prévention des risques de feux de forêt	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 26 Est Cantal

Inciter à la consommation et à l'utilisation de bois local dans le cadre d'une gestion forestière durable

**SECTEUR
Forêt**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Renforcement des puits de carbone au maximum du potentiel

- **A**ccompagner les maîtres d'ouvrage et prescripteurs à l'utilisation durable du bois local et accompagner les projets par des formations (telles qu'il en existe au niveau régional mais également local), visites de sites, diffusion de bonnes pratiques, etc.
- **S'**appuyer sur les marques locales comme Bois des Territoires du Massif central (BTMC) qui permettent une traçabilité de la ressource ainsi que les labels de certification tels que celui du Forest Stewardship Council (FSC) et du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).
- **P**roposer un bonus pour l'usage de matériaux biosourcés dans les aides à la rénovation (se référer aux fiches-actions rénovation).
- **S**outenir les entreprises de la filière bois d'œuvre locale dans le développement d'une exploitation forestière durable et en valoriser les sous-produits en bois énergie. Rechercher des pistes de valorisation des feuillus en matériaux (le hêtre notamment).
- **M**obiliser localement les débouchés du bois énergie par les aides du Fonds Chaleur Territorial administré par le SYTEC.



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : SYTEC, Fibois, COFOR, ONF, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Énergies 15, entreprises forestières, scieries et entreprises de transformation du bois du territoire, label BTMC, établissements de formation sur les métiers du bois, lycée professionnel Joseph Constant des métiers du bois à Murat et Centre Formation des Apprentis de Massiac, Région et autres financeurs



Public ciblé : Maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages et entreprises de la filière bois




Durée : 1 an



Étapes :

- Proposer un dispositif de mobilisation des acteurs et de rencontre entre les élus, les prescripteurs bois et les entreprises du secteur

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,2 ETP par an, mutualisation avec la fiche action 24	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des entreprises de construction. • Mise en place d'un bonus matériaux biosourcés 	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un circuit court de bois énergie déjà largement en place pour la bûche et le décheté ; le granulé est importé en revanche (pas d'unité de production dans le Cantal)
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Valorisation de l'usage du bois local dans la construction	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 27a Hautes Terres Communauté
Définir une stratégie "énergies renouvelables" territoriale

SECTEUR
Énergies
renouvelables

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Transversal

- **D**éfinir une vision globale et collective sur le déploiement des énergies renouvelables, articulée avec le plan local d'urbanisme intercommunal et permettant de créer de la valeur ajoutée sur le territoire, au travers d'une stratégie de développement des énergies renouvelables (EnR).
- **A**rticuler la charte ou le schéma de développement des EnR avec les politiques locales d'urbanisme afin de définir les conditions d'implantation des EnR en veillant à l'équilibre entre les potentiels du territoire et leurs impacts paysager et économique (sur le tourisme par exemple).
- **I**ntégrer les données cartographiques issues de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023.
- **É**tudier l'opportunité d'une structure locale d'investissement portée par les collectivités pour investir dans des projets locaux en s'appuyant sur des structures d'accompagnement (AURA-EE...) et des dispositifs (fonds d'investissement régional OSER...).
- **D**évelopper l'acceptabilité des citoyens en promouvant leur participation en tant qu'investisseurs dans les projets et en proposant des bénéfices directs (installation de bornes de recharge de véhicules électriques par exemple) aux riverains qui subissent les externalités négatives des projets.
- **S**e concerter avec les acteurs territoriaux pour identifier le périmètre d'intervention dans lequel il est pertinent qu'ils interviennent en fonction des projets (échelle communale, intercommunale ou départementale).
- **M**aximiser les retombées de valeur ajoutée locales (recettes et services rendus).
- **C**onduire une veille législative et réglementaire afin d'être en mesure de déterminer l'éligibilité des projets de façon actualisée.



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Hautes Terres Communauté



Partenaires : SYTEC, Groupes techniques du Comité Départemental de la Transition Énergétique (CDTE), AURA-EE, Les Générateurs, OSER (structure régionale de soutien aux projets et mobilisations de compétences), CoopaWatt, Chambre d'Agriculture du Cantal (projets sur des terres agricoles), PNR, communes, SDE15, opérateurs et développeurs



Maîtrise d'ouvrage : EPCI



Durée : 3 ans



Étapes :

Moyens humains



0,2 ETP pendant 3 ans

Indicateurs de suivi

- Définition d'une stratégie Enr territoriale
- Nombre de projets initiés

Exemples d'actions engagées

Moyens financiers € € €

5 950 € pour l'élaboration d'un schéma de développement des EnR, en tranche optionnelle du PLUi

Résultats attendus

- Développement de la production d'EnR locale avec plus de valeur pour le territoire

COMPLÈTE

FICHE ACTION 27b Saint-Flour Communauté
Définir une stratégie "énergies renouvelables" territoriale

SECTEUR
Énergies
renouvelables

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Transversal



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Saint-Flour Communauté



Partenaires : SYTEC, Groupes techniques du Comité Départemental de la Transition Énergétique (CDTE), AURA-EE, Les Générateurs, OSER (structure régionale de soutien aux projets et mobilisations de compétences), CoopaWatt, Chambre d'Agriculture du Cantal (projets sur des terres agricoles), PNR, communes, SDE15, opérateurs et développeurs



Maîtrise d'ouvrage : EPCI




Durée : 3 ans



Étapes :

- Charte de développement des EnR :
 - définition du cahier des charges ;
 - recherche de financement ;
 - recrutement d'un prestataire ;
 - conduite et suivi de l'étude (12 mois).
- Réalisation d'un cadastre solaire
- Création d'une structure locale d'investissement

- **D**éfinir une vision globale et collective sur le déploiement des énergies renouvelables, articulée avec le PLUi et permettant de créer de la valeur ajoutée sur le territoire, au travers d'une stratégie de développement des énergies renouvelables (EnR).
- **A**rticuler la charte ou le schéma de développement des EnR avec les politiques locales d'urbanisme afin de définir les conditions d'implantation des EnR en veillant à l'équilibre entre les potentiels du territoire et leurs impacts paysager et économique (sur le tourisme par exemple).
- **I**ntégrer les données cartographiques issues de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023.
- **É**tudier l'opportunité d'une structure locale d'investissement portée par les collectivités pour investir dans des projets locaux en s'appuyant sur des structures d'accompagnement (AURA-EE...) et des dispositifs (fonds d'investissement régional OSER...).
- **P**romouvoir le déploiement du photovoltaïque en toiture en mettant en place un cadastre solaire
- **D**évelopper l'acceptabilité des citoyens par leur participation en tant qu'investisseurs dans les projets et en proposant des bénéfices directs (installation de bornes de recharge de véhicules électriques par exemple) aux riverains qui subissent les externalités négatives des projets.
- **S**e concerter avec les acteurs territoriaux pour identifier leur périmètre d'intervention pertinent, en fonction des projets (échelle communale, intercommunale ou départementale).
- **M**aximiser les retombées de valeur ajoutée locales (recettes et services rendus).
- **C**onduire une veille législative et réglementaire afin d'être en mesure de déterminer l'éligibilité des projets de façon actualisée.

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,2 ETP pendant 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie Enr territoriale • Nombre de projets initiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de cadastre solaire à l'étude sur le territoire de Saint-Flour Communauté
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Charte de développement des EnR / Développement de la production d'EnR locale avec plus value pour le territoire / Structure locale d'investissement collectif	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 28 Est Cantal

Animer des projets citoyens et proposer un service de conseil et d'aide au montage de projets pour les particulier, les entreprises et les collectivités pour le développement des énergies renouvelables

SECTEUR
Énergies
renouvelables

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **P**romouvoir et accompagner des projets de production d'énergies renouvelable (EnR) citoyens (production et autoconsommation collective) sur le territoire afin de favoriser l'émergence de projets avec une véritable gouvernance citoyenne.
- **É**tudier la possibilité pour les structures d'aides à la rénovation de conduire des opérations de sensibilisation et de conseil malgré leur champ d'intervention centré sur la rénovation.
- **P**roposer un interlocuteur local parmi les agents du territoire qui pourrait répondre aux questions des collectivités pour aider élus et porteurs de projet à faire des choix éclairés face aux nombreuses sollicitations et ainsi leur fournir un premier niveau d'information.
- **O**rganiser des temps d'information collective auprès des différents publics (collectivités, agriculteurs, particuliers, entreprises).

2500 maisons individuelles (60 m²), 200 Bâtiments collectifs ou tertiaires équipées (200 m²), 500 grands bâtiments agricoles ou industriels (570 m²)



Porteur de l'action : SYTEC et EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : AURAE, ENERGIES 15, structures pouvant témoigner de retours d'expériences



Public ciblé : Citoyens, associations et collectivités du territoire



Durée : 3 ans



Étapes :

- Organiser un temps de formation interne de plusieurs agents susceptibles de pouvoir fournir un premier niveau de conseil
- Organiser des temps collectifs d'information à destination du grand public sur le photovoltaïque en s'appuyant sur des retours d'expérience
- Identifier un interlocuteur local vers qui renvoyer les demandes d'informations plus techniques

Moyens humains	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,1 ETP pendant 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du service de conseil • Nombre de sollicitations par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Cantal Rénov' Énergie propose un conseil de premier niveau auprès des ménages sur le solaire en toiture et délègue cette fonction à Énergies 15 pour le petit tertiaire (moins de 1000 m² et moins de 10 employés)
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Disposer d'une compétence locale pour fournir un premier niveau d'information et orienter les porteurs de projet	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 29 Est Cantal
 Développer les compétences locales pour l'installation et la maintenance d'équipements d'ENR

SECTEUR
 Énergies renouvelables

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Transversal

- Interroger les entreprises locales de la filière énergies renouvelables (EnR) sur leurs besoins en formation afin de faire émerger une offre adaptée en la matière ainsi que sur leurs besoins en accompagnement, notamment en matière de recrutements de techniciens qualifiés, dans le but de s'assurer que le tissu économique local bénéficie du développement des EnR.



Porteur de l'action : SYTEC



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), organismes de formation, entreprises, Région, lycée professionnel Joseph Constant des métiers du bois à Murat, Centre Formation des Apprentis (CFA) de Massiac, partenariat avec écoles de formation ad hoc (ENISE de Saint-Etienne, IUT d'Égletons...), Maison de l'Habitat et du Patrimoine à Saint Flour, Pôle emploi



Public ciblé : entreprises et organismes de formation




Durée : 3 ans



Étapes :

- Mobiliser les partenaires de l'accompagnement des entreprises pour identifier les actions mises en œuvre dans le département ou dans d'autres départements sur le sujet
- Proposer des formations collectives ou renvoyer vers des structures d'accompagnement qualifiées

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Service économique : 0,05 ETP pendant 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un cycle de mobilisation des entreprises 	
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Création d'un écosystème local comprenant les entreprises du secteur des EnR et les porteurs de projets Création d'une offre d'accompagnement individuel et collectif Création d'emplois locaux et facilitation des recrutements	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 30 Est Cantal
Accompagner un développement raisonné du photovoltaïque au sol

SECTEUR
Photovoltaïque

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **D**éfinir un modèle de développement centré autour des petits projets sur friches artificialisées, compte tenu de la modestie de leur potentiel.
- **D**éfinir le potentiel des friches agricoles en concertation avec les acteurs et la Chambre d'Agriculture, qui doit formaliser son document-cadre, soumis pour approbation à la CDPENAF, inventoriant les parcelles considérées comme « incultes », selon l'article 54 de la loi APER.
- **S**olliciter le Syndicat d'Énergies du Cantal (SDE15), ENEDIS (gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité) et RTE (gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité) dès la phase d'étude des projets pour établir les conditions de raccordement et identifier les postes sources en capacité de raccordement afin de favoriser l'émergence de grappes de projets.
- **F**avoriser les projets de petites installations portées par les collectivités et dont le financement intégrerait une composante participative, permettant ainsi une meilleure acceptabilité aux niveaux paysager et citoyen.
- **C**onserver une attitude vigilante en ce qui concerne le développement de parcs photovoltaïques au sol sur terrains agricoles et notamment les projets agrivoltaïques. Plus spécifiquement, s'attacher à ce que les activités de production d'électricité et de nourriture soient complémentaires et que la première ne se fasse pas au détriment de la seconde et favoriser les technologies et modalités favorisant cette complémentarité (par exemple, les trackers permettant de maximiser les rendements des panneaux tout en modulant l'ombre apportée aux cultures en fonction des conditions météorologiques).
- **E**xploiter l'étude opportunité sur les sites pouvant accueillir des projets photovoltaïques réalisée par Hespul dans le cadre du PCAET Est Cantal.

Ouverture au cas par cas de 3 ou 4 parcs au sol, sous conditions d'intégration paysagère, dont friches



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : RTE, ENEDIS, SDE15, SYTEC, Réseau des conseillers Les Générateurs, communes, Chambre d'Agriculture du Cantal (projets sur terres agricoles)



Public ciblé : Développeurs, propriétaires fonciers, communes



Durée : 1 an



Étapes :

- Étude technique spécifique, ou intégrée au schéma de développement des EnR portant sur l'état des lieux des sols anthropisés et des espaces de friches agricoles

Moyens humains	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un document cadre des projets intégrant les enjeux techniques et d'intégration (oui/non) • Nombre de projets en cours / réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Doctrine de la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de l'État du Cantal • Étude d'opportunité sur le potentiel photovoltaïque d'Hespul dans le cadre du PCAET Est Cantal intégrant les données de l'étude friches du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le diagnostic de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) sur les friches agricoles du SYTEC, le potentiel sur grandes toitures et ombrières • Étude de l'Agence Régionale de l'Énergie et de l'Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes (AURA-EE) sur les délaissés routiers en cours
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
20 000 € à 30 000 € ou mutualisé sur la Stratégie de développement des EnR	Identification des petits sites (moins de 1 ha)	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 31 Est Cantal
Développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières de parkings publics et privés

SECTEUR
Photovoltaïque

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2500 maisons individuelles (60 m²), 200 bâtiments collectifs ou tertiaires équipés (200 m²)

- **R**éaliser un diagnostic du potentiel photovoltaïque de l'ensemble du patrimoine public des EPCI et des communes en s'appuyant sur les données d'un cadastre solaire (cf. action 27).
- **D**éployer les possibilités d'accompagnement du Syndicat d'Énergies du Cantal (SDE15) auprès des communes et EPCI (étude de préqualification solaire en autoconsommation) pour massifier leur action.
- **S'**assurer de l'accompagnement des collectivités à l'issue de l'étude d'opportunité et de son diagnostic pour mobiliser des financements et passer à l'acte.
- **R**ecenser le potentiel solarisable des toitures et parkings privés.
- **L**ancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des privés
- **A**ssurer un lien entre porteurs de projet et propriétaires pour encourager le développement des projets et arriver au stade des études de faisabilité.



Porteur de l'action : SYTEC ou EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : SDE15, Énergies 15, Gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (Enedis)



Public ciblé : Communes, entreprises et propriétaires de bâtiments et de foncier urbain




Durée : 3 ans



Étapes :

- Mobilisation des communes et EPCI (services techniques) autour de la réalisation d'un inventaire
- Réalisation d'un cadastre solaire
- Groupements d'études de faisabilité
- Accompagnement des chantiers en ingénierie

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,2 ETP pendant 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de projets accompagnés en cours et réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic du potentiel d'installation de photovoltaïque sur les bâtiments publics mené par l'Agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme (ADUHME) • Réflexion en cours au niveau de Saint-Flour Communauté pour développer un projet d'autoconsommation photovoltaïque sur le centre aqualudique et le futur centre départemental de tennis avec ombrières photovoltaïques sur les parkings attenants • La Région travaille sur la valorisation possible de son propre patrimoine régional, avec priorisation de la solarisation des toitures des lycées • Hautes Terres Communauté et la commune de Saint-Flour s'engagent dans des plans de rénovation énergétique des bâtiments publics (PREB) • Étude menée par la Direction départementale des Territoires (DDT) pour évaluer l'équipement des toitures dont la surface est supérieure à 50m² • Étude menée par SDE 15 et EDF Collectivités sur le potentiel toiture
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics et ombrières	

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 32 Est Cantal
Développer le solaire photovoltaïque sur les toitures agricoles

SECTEUR
Photovoltaïque

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

500 grands bâtiments agricoles ou industriels (570 m²)

- **C**réer un partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cantal, pour communiquer plus facilement avec le monde agricole sur la solarisation des toitures des exploitations, notamment via les conseillers bâtiment agricole (cf. fiche-action 19).
- **R**enforcer l'accompagnement, via le GAC Énergies Nouvelles ou d'autres opérateurs, des agriculteurs subissant le démarchage.
- **T**ravailler avec ENEDIS et le SDE 15 sur les questions de procédures de consultation pour faciliter les raccordements des équipements photovoltaïque agricoles.



Porteur de l'action :



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Chambre d'Agriculture du Cantal, GAC Énergie et autres opérateurs (GIE Chataigneraie, GIE Aubrac...), ENEDIS, SDE15, Région AURA



Public ciblé : Exploitants agricoles




Durée : 1 an



Étapes :

- Identifier les dispositifs en place et les acteurs qui les conduisent
- Mobiliser les agriculteurs sur ces dispositifs

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Moyens financiers € € €	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la production d'électricité photovoltaïque en moyenne puissance (Base de données ODRE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif régional qui ciblait les toitures agricoles pour inciter à l'équipement des toitures en même temps que des opérations de désamiantage et qui se recentre désormais sur les toitures impactées par les derniers épisodes de grêles • Retour d'expériences en Ardèche (diagnostic des potentiels d'équipement des bâtiments porté par la CA d'Ardèche) • Étude menée par la DDT pour évaluer l'équipement des toitures dont la superficie est supérieure à 50 m² (a priori, possibilité d'en isoler les données concernant les bâtiments agricoles)
	<p>Élargissement de l'accès des agriculteurs à des conseils objectifs ainsi qu'à des aides</p> <p>Développement des toitures agricoles photovoltaïques</p>	

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 33 Est Cantal

Extension mesurée des parc éoliens et optimisation de la production

SECTEUR
Éolien

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Le développement de l'éolien fait l'objet d'une orientation du SCOT Est Cantal (cf. prescription n° 89 du DOO) repris dans la stratégie du PCAET : le territoire est ouvert au repowering et à l'extension mesurée des parcs éoliens existants, mais opposé à la création de nouveaux parcs.
- Étudier les possibilités pour les collectivités d'investir dans les projets et de travailler sur les conditions d'acceptabilité de l'éolien pour aller plus loin, sur l'aspect paysager notamment (cf. fiche action 27 Stratégie EnR).

Extension mesurée et repowering des parcs existants



Porteur de l'action : SYTEC



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Comité Régional de l'Énergie, réseau "Les Générateurs », communes accueillant des parcs éoliens




Public ciblé : Exploitants et développeurs de parcs éoliens, communes



Durée :



Étapes :

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
	<ul style="list-style-type: none"> Evolution de la production d'électricité éolienne (ORCAE) 	<ul style="list-style-type: none"> "Charte pour le développement de la production d'énergie renouvelable dans le Cantal" du Conseil départemental (31 mars 2023) Cartographie des potentiels éoliens de la DREAL (février 2022) Outil cartographique de l'État présentant les potentiels dans le cadre de la définition des zones d'accélération des EnR (loi APER, mars 2023)
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 34 Est Cantal

Étudier les potentiels de turbinage des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et d'optimisation des microcentrales existantes

SECTEUR
Hydroélectricité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **M**obiliser les gestionnaires de réseaux pour identifier les potentiels et réaliser les études de faisabilité de turbinage dans les projets de travaux sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement.
- **É**tudier les potentiels d'optimisation des microcentrales existantes : identifier les porteurs de projet et les accompagner sur certains aspects du projet (foncier, ingénierie, investissement local).
- **I**ntégrer les enjeux de la production énergétique dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI prévu pour 2026.

L'équivalent de 8 MW de puissance d'ouvrages optimisés



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Syndicats de gestion des eaux, structures exerçant la compétence GEMAPI (SIGAL...), communes, SDE15, Département (MAGE)



Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI, gestionnaires de réseaux, exploitants de microcentrales



Durée : 2 ans



Étapes :

- Identification des projets en cours et opportunités
- Appui en ingénierie et sur la recherche de financement des projets
- Veille sur le transfert de compétence eau et assainissement pour y intégrer les enjeux énergétiques

Moyens humains	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,05 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets accompagnés, en cours/réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité, de potentiel de production au niveau départemental à la MAGE • Pré-étude par le SDE15 sur un ruisseau, pour petite production hydroélectrique pour de l'autoconsommation proche sur EHPAD : l'étude environnementale va coûter plus cher que la turbine • Projet à l'étude à Marcenat et sur la station du Lioran • Étude en cours par le Syndicat de la Granjonne
Moyens financiers €€€	Résultats attendus	
	Connaissance de projets de travaux sur les réseaux d'eau, et valorisation du potentiel énergétique	

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 35 Saint-Flour Communauté

Étudier les potentiels d'optimisation de production, en préservant la multifonctionnalité écologique, économique, touristique et sociale des grands barrages hydrauliques

SECTEUR
Hydroélectricité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **P**oursuivre les discussions avec les gestionnaires de barrages sur la côte minimale des lacs de retenue notamment lors des épisodes de sécheresse liés au réchauffement climatique.
- **S'**impliquer dans la gouvernance de ces ouvrages.
- **C**oncilier la production hydroélectrique avec les enjeux écologiques, paysagers et touristiques, en préservant la multifonctionnalité écologique, économique, touristique et sociale des grands barrages hydrauliques (Grandval, Lanau et Sarrans), et les paysages qu'ils ont façonnés, pour conforter le développement local et la qualité du territoire.

L'équivalent de 8 MW de puissance d'ouvrages optimisés



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : SFC



Partenaires : EDF <https://www.edf.fr/hydraulique-lot-truyere>
Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval
Fédération de Pêche du Cantal
Structures de loisirs nautiques sur les plans d'eau de Grandval et de Lanau
Etablissement public territorial de bassin du Lot
<https://www.valleedulot.com/fr/entente-vallée-lot/index.php> PNR Aubrac



Public ciblé : Exploitants des grands ouvrages hydrauliques



Durée :



Étapes :

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 36 Est Cantal

Étudier les potentiels de méthanisation dans un contexte d'élevage extensif et d'absence de réseau de gaz

SECTEUR
Méthanisation

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **O**bjectiver le potentiel local de méthanisation par une étude d'opportunité prenant en compte les spécificités du modèle agricole local et les autres potentiels de ressources du territoire (biodéchets et agroalimentaire).
- **S'**inspirer de l'expérience de territoires ayant des contraintes similaires (Fermes de Figeac dans le Lot, projet MéthaBraye dans le Loir et Cher...).
- **M**obiliser les élus, les professionnels et les partenaires pour faire émerger une dynamique territoriale.
- **E**n fonction des résultats de l'étude d'opportunité et de la dynamique territoriale, poursuite éventuelle par un Schéma territorial de méthanisation.

5 petites unités collectives de méthanisation de 78 Nm³/h (4 ou 5 exploitations)



Porteur de l'action : SYTEC



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Communauté régionale www.biogaz-aura.fr, AURA-EE, ADEME, Région AURA, Chargés de mission méthanisation de la Chambre Régionale d'Agriculture, entreprises agroalimentaires



Maîtrise d'ouvrage : SYTEC ou EPCI




Durée : 2 ans



Étapes :

- Création d'un groupe de travail dédié au développement de la méthanisation
- Organiser des retours d'expérience et un voyage d'étude
- Réaliser une étude d'opportunité pour le développement territorial de la méthanisation

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et conclusion de l'étude du potentiel local de méthanisation • Nombre de projets en développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d'accompagnement existant au niveau régional (cf. www.biogaz-aura.fr) • Étude sur la valorisation des déchets fermenticibles portée par le SYTEC
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
20 000 € d'étude d'opportunité ADEME : 70% de financement sur étude d'opportunité Fonds vert, Région, FEDER	Objectiver le potentiel de méthanisation et les conditions de faisabilité d'un projet local	

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 37 Est Cantal

Étudier le potentiel de géothermie pour la production de chaleur et d'électricité

**SECTEUR
Géothermie**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **É**valuer le potentiel de production de chaleur en géothermie de surface et de moyenne profondeur pour les projets de bâtiment neufs ou de réhabilitation.
- **S'** appuyer sur les résultats de l'« Étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur à Chaudes-Aigues » pour :
 - Affiner les besoins énergétiques des bâtiments identifiés au regard du gisement géothermique,
 - Préciser les solutions techniques à mettre en œuvre (principes de collecte des eaux de sources géothermiques, tracé et dimensionnement des canalisations, configuration des sous-stations et pompes à chaleur...),
 - Proposer une analyse économique (investissements, coûts d'exploitation) avec un bilan individualisé par bâtiment,
 - Définir le montage juridique adapté au projet.
- **E**n fonction des résultats, poursuivre les démarches pour la création d'un réseau de chaleur géothermique sur la commune de Chaudes-Aigues.
- **V**eiller à ce que les opérations de prospective et de travaux soient effectuées par des entreprises de forage certifiées RGE afin de prévenir tout risque d'affaissement de terrain.

Plusieurs projets collectifs en cogénération (chaleur et électricité)



Porteur de l'action : EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Commune de Chaudes-Aigues, Conseil Départemental (collège de Chaudes-Aigues, projet de centre aqualudique à la station du Lioran), ADEME



Maîtrise d'ouvrage : EPCI, Département du Cantal




Durée :



Étapes :

- Étudier le potentiel de production de chaleur en géothermie
- Suivi des projets identifiés

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
Moyens financiers € € € Fonds Chaleur, Région, ADEME, FEDER	Résultats attendus • Nombre de bâtiments desservis par de la chaleur géothermique • Production de chaleur (puissance)	• Étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur à Chaudes-Aigues (Saint-Flour Communauté / ADEME / KAIROS Ingénierie) 2021-2023
	Création d'un réseau de chaleur géothermique à Chaudes-Aigues Réalisation de projets collectifs en cogénération (chaleur et électricité)	

SIMPLIFIÉE

FICHE ACTION 38 Est Cantal
Développement d'un réseau de gaz naturel

SECTEUR
Transversal

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- **É**tudier les possibilités de raccordement du territoire au réseau de gaz naturel national, notamment en convertissant les réseaux propane en place pour valoriser le vecteur gaz et permettre l'injection dans le réseau de biométhane produit par des unités de méthanisation, à développer (cf. fiche action 36).
- **A**ssocier à la réflexion une étude d'opportunité sur le développement de stations d'avitaillement en GNV véhicules
- **I**ntégrer les évolutions du contexte international et du tarif du gaz.

**5 petites unités collectives de méthanisation
de 78 Nm³/h (4 ou 5 exploitations)**



Porteur de l'action : À définir



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Gestionnaires de réseaux de gaz, TERREGA, communes de SAINT-FLOUR et de MURAT



Maîtrise d'ouvrage : À définir



Durée :



Étapes :

COMPLÈTE

FICHE ACTION 39 Est Cantal
Exemplarité des collectivités

SECTEUR
Transversal

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Transversal

- **F**avoriser les actions de sobriété et d'efficacité énergétiques dans l'usage des bâtiments communaux et intercommunaux.
- **F**avoriser les pratiques de télétravail et de covoiturage dans les services.
- **I**ntégrer des clauses environnementales dans les clauses des marchés publics, conformément à l'article 5 de la Loi Climat et Résilience, notamment en faveur des éco-matériaux en s'appuyant sur les labels (pour le bois par exemple : FSC, PEFC ou Bois des Territoires du Massif Central).
- **F**avoriser l'achat de véhicules alternatifs dans le renouvellement des flottes de véhicules des collectivités et optimiser les flottes de véhicules de services, par mutualisation avec les communes ou d'autres acteurs du territoire (notamment sur les sites où une maison des services est existante à proximité d'une mairie).
- **F**avoriser la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités du territoire.
- **F**avoriser la plantation d'arbres et les bonnes pratiques de gestion végétale des collectivités du territoire (cf. fiche-action 20).
- **P**rendre en compte le PCAET dans les documents d'urbanisme locaux et dans les politiques publiques.
- **F**ormer et sensibiliser les agents et les élus du territoire, en s'appuyant sur des outils tels que la « Fresque du climat ».



Porteur de l'action : SYTEC et EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : EPCI, commune, AURAAEE



Maîtrise d'ouvrage : EPCI, communes




Durée : 3 ans



Étapes :

- Proposer un cycle de formations-actions auprès des services communaux et intercommunaux sur des thématiques ciblées pour la mise en œuvre des actions du PCAET

Moyens humains 	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • 1 formation-action par EPCI 	
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Maitrise des factures énergétiques et diminution des émissions de GES des services des collectivités	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 40 Est Cantal

Suivre et animer la démarche PCAET et la mise en œuvre des actions du PCAET en mobilisant les parties prenantes

SECTEUR Transversal

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Transversal

- **A**nimer et piloter la mise en œuvre et le suivi des actions du PCAET par l'accompagnement des partenaires, le lancement et le suivi des études, l'organisation, la supervision voire l'animation des actions de communication et de sensibilisation, en lien avec les différents relais et services internes/externes à la collectivité.
- **O**rganiser la gouvernance du PCAET par la réunion régulière du Comité de Pilotage ouvert aux acteurs du territoire. Proposer un sujet technique à chaque COPIL, et assurer le suivi des actions.
- **S**e doter de moyens techniques d'animation en interne, ainsi que d'un budget adapté aux ambitions du projet et de capacités d'ingénierie pour mobiliser des financements.
- **A**rticuler la démarche avec le projet de territoire et les actions des autres services des EPCI.
- **P**articiper aux instances de travail départementales et régionales sur la Transition écologique.
- **A**ssurer le lien avec les communes : conseil en ingénierie, orientation vers des dispositifs adaptés, animation du réseau de communes.
- **P**révoir l'évaluation à mi parcours (2026) et au bout de 6 ans (2029).
- **I**mpliquer les élus du territoire dans la montée en compétence, en participant aux évènements nationaux tels que les « Rencontres TEPOS ».



Porteur de l'action : SYTEC



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Communes, ADEME, Région, DDT, AURA-EE, HESPUL, etc.



Maîtrise d'ouvrage : SYTEC et EPCI



Durée : 6 ans



Étapes :

- Comité de pilotage et comité technique PCAET installés, à poursuivre
- Identifier et mobiliser les moyens à mettre en œuvre pour la conduite des actions
- Prévoir le suivi et l'évaluation de la démarche

Moyens humains	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,2 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions accompagnées/an • Nombre de Comités de pilotage réalisés et nombre de participants • Évaluations du PCAET à mi-parcours et finale 	
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
	Entretien la dynamique autour du PCAET et mobiliser les services et les communes autour du projet	

COMPLÈTE

FICHE ACTION 41 Est Cantal

Communiquer et sensibiliser autour de la mise en œuvre des actions du PCAET

SECTEUR Transversal

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Transversal

- **C**onstruire et animer un plan de communication en s'appuyant sur tous les canaux de communication du territoire (bulletins municipaux et intercommunaux, affichage, sites web, newsletter, réseaux sociaux, presse écrite, radio...).
- **D**iffuser des supports de communication sur le PCAET et les actions réalisées, en cours, à venir (kakemonos, affiches, flyers...).
- **A**limentar le site Internet sur l'avancement et le suivi du PCAET ainsi que sur les évènements à venir.
- **O**rganiser des évènements pour permettre aux acteurs du territoire de s'impliquer dans la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET (ateliers, réunions d'information...).
- **M**obiliser autour des projets EnR citoyens et l'autoconsommation collective.
- **S**ensibiliser le jeune public, en lien avec les écoles

Cf. fiche action 2 « Sobriété et écocestes » et fiche action 28 « Animer des projets citoyens »



Porteur de l'action : SYTEC et EPCI



Périmètre : Est Cantal



Partenaires : Commune, ADEME, Région, DDT, AURA-EE, Education Nationale, etc.



Public ciblé : Grand public, habitants, actifs, associations et scolaires du territoire



Durée : 6 ans



Étapes :

- Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation sur la mise en œuvre des actions
- Mettre en œuvre le plan de communication

Moyens humains	Indicateurs de suivi	Exemples d'actions engagées
0,2 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Communication autour des actions mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Identité visuelle et supports de communication du PCAET
Moyens financiers € € €	Résultats attendus	
Petit matériel de communication	Dynamique de la mise en œuvre PCAET Sensibilisation et acculturation des acteurs du territoire	

4. LES INDICATEURS CLIMAT-AIR-ENERGIE DE SUIVI DES IMPACTS DU PCAET

Chaque action comprend ses propres indicateurs de suivi de réalisation, auxquels s'ajoutent les indicateurs Climat-Air-Energie de suivis des impacts du PCAET.

Thématique	Définition de l'indicateur	Source		Valeur départ PCAET		
Secteur	CONSOMMATIONS ENERGETIQUES		Unité	2019	Objectif 2030	Actions concernées
Résidentiel	Consommation énergétique	ORCAE	GWh	335	265	Actions 1, 2, 3
Tertiaire	Consommation énergétique		GWh	92	64	Actions 3, 4, 5, 6, 7
Industrie	Consommation énergétique		GWh	128	514	Actions 4
Agriculture	Consommation énergétique		GWh	106	88	Actions 19, 20
Transport	Consommation énergétique		GWh	647	86	Actions 8, 9, 10, 11, 12
Total	Consommation énergétique		GWh	1308	1017	
Filière	PRODUCTION D'ENERGIES RENEUVELABLES		Unité	2019	Objectif 2030	Actions concernées
Hydroélectricité	Production d'énergies renouvelables	ORCAE	GWh	165	185	Action 27, 28, 29, 34
Solaire Photovoltaïque sur toit	Production d'énergies renouvelables		GWh	48	183	Action 27, 28, 29, 31
Solaire Photovoltaïque au sol	Production d'énergies renouvelables		GWh	5	75	Action 27, 28, 29, 30
Eolien	Production d'énergies renouvelables		GWh	217	277	Action 27, 28, 29, 33
Bois énergie (consommation)	Production d'énergies renouvelables		GWh	213	223	Action 27, 28, 29, 24
Bois énergie (solde production-consommation)	Production d'énergies renouvelables		GWh	25	75	Action 27, 28, 29, 24, 26
Biogaz	Production d'énergies renouvelables		GWh	1	31	Action 27, 28, 29, 36
Solaire Thermique	Production d'énergies renouvelables		GWh	1	6	Action 27, 28, 29
Géothermie	Production d'énergies renouvelables		GWh	0	25	Action 27, 28, 29, 37
Chaleur Environnement	Production d'énergies renouvelables		GWh	31	44	Action 27, 28, 29
TOTAL	Production d'énergies renouvelables		GWh	707	1 124	
Secteur	EMISSIONS DE GES			Unité	2019	Objectif 2030
Résidentiel	Emissions de GES	ORCAE	ktCO2eq	42	23	Actions 1, 2, 3
Tertiaire	Emissions de GES		ktCO2eq	10	4	Actions 3, 4, 5, 6, 7
Transports	Emissions de GES		ktCO2eq	160	111	Actions 8, 9, 10, 11, 12, 13
Industrie	Emissions de GES		ktCO2eq	29	22	Actions 4
Agriculture	Emissions de GES		ktCO2eq	445	370	Actions 19, 20
TOTAL	Emissions de GES		ktCO2eq	686	531	

Secteur	SEQUESTRATION CARBONE		Unité	2019	Objectif 2030	Actions concernées
Changements d'affectation des sols	Séquestration carbone	ALDO	ktCO2eq	1		Action 17
Puits forestier	Séquestration carbone		ktCO2eq	328		Action 24, 25
Puits produit bois	Séquestration carbone		ktCO2eq	0		Action 26
Puits agricole	Séquestration carbone		ktCO2eq	Inconnu		Action 19, 20
	Séquestration carbone		ktCO2eq	330		
Polluants	ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES		Unité	2019	Objectif 2030	Actions concernées
	Emissions de polluants Totaux	ORCAE	Tonnes	4711	3 155	
	Emissions de COVNM		Tonnes	530	415	Actions 1, 2, 4, 5, 6, 7
	Emissions de NH3		Tonnes	2800	1 869	Action 19, 20
	Emissions de NOx		Tonnes	790	517	Actions 8, 9, 10, 11, 12
	Emissions de PM10		Tonnes	321	196	Actions 1, 2, 4, 5, 6, 7
	Emissions de PM2,5		Tonnes	233	131	Actions 1, 2, 4, 5, 6, 7
	Emissions de SOx		Tonnes	37	27	Actions 1, 2, 4, 5, 6, 7

ORCAE: <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/>

ALDO: <https://aldo-carbone.ademe.fr/>



<https://www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/>

L'élaboration du PCAET Est Cantal est cofinancée par les collectivités, l'Etat (DETR 2020) et l'Union européenne.

